

Res
HJ13
A29b
1977

Document

budgetaire

émis par
l'honorable Donald S. Macdonald
ministre des Finances
et
député de Rosedale
à l'occasion du
Budget
le 31 mars 1977



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Document

budgétaire

Une élaboration
par le ministre des Finances
des analyse et politiques
du Budget
le 31 mars 1977

Document

budgétaire

Contenu

Introduction	5
Le contexte international	7
L'économie canadienne	12
L'inflation	12
La production, l'emploi et la demande	16
La balance des paiements	18
Objectifs économiques	21
Domaines spécifiques d'action des pouvoirs publics	24
L'énergie	24
Le contrôle des prix et des revenus	25
La création directe d'emplois	27
Le contrôle des dépenses publiques	28
La politique fiscale et monétaire	31
Propositions budgétaires	32
L'investissement et la croissance régionale	32
Crédit d'impôt à l'investissement	32
Exploration pétrolière frontalière	33
Transports ferroviaires	34
Les actions et le financement des entreprises	34
Crédit d'impôt pour dividendes	34
Surplus des sociétés	35
Pertes en capital	36
Gains en capital	36
Retenue fiscale sur les non-résidents	36
Dividendes-actions	36
Rajustement relatif aux stocks	37
La petite entreprise	37
Options d'achat de titres offertes au personnel	38
Choix du régime fiscal des gains en capital	39
Impôt de la Partie IV	39
Expansion des entreprises et des exploitations agricoles	39
Conversion au système métrique	40
Le régime fiscal des particuliers	40
Abattement d'impôt fédéral	40
Déduction pour frais relatifs à un emploi	41
Autres mesures fiscales	41
Régimes enregistrés d'épargne-logement (REEL)	41
Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)	42
Assurance-vie	42
Remboursements et retards de paiement	44
La fiscalité indirecte	44
Mesures tarifaires	45
Perspectives économiques et financières	49
Annexe	54

Introduction

Le Canada a effectué un rétablissement remarquable après la vague d'inflation qui l'avait submergé en 1973. La hausse excessive des prix et coûts avait perturbé de nombreux aspects de notre vie économique, et continue d'ailleurs de faire sentir ses effets. Nous devons donc persévérer dans nos efforts pour maîtriser l'inflation.

Une des pires conséquences de l'inflation dont nous continuons de souffrir est le niveau inacceptable du chômage. Tout ce qui est possible doit être fait, sauf ranimer l'inflation, pour encourager la création d'emplois pour les Canadiens. Un autre effet persistant de l'inflation est la difficulté d'absorber des augmentations particulières de prix sans provoquer une nouvelle course à la hausse des revenus dont personne ne sortirait gagnant. Or, il faut nous attendre cette année au renchérissement de certains produits énergétiques, de quelques denrées alimentaires et de nombreux articles importés. Les Canadiens devront accepter ces augmentations et continuer de faire preuve de modération dans leurs demandes de revenus.

Pour élaborer une politique budgétaire appropriée à cette situation, deux contraintes doivent être respectées. Il s'agit, en premier lieu, de l'engagement essentiel du gouvernement de contenir la hausse de ses dépenses. Dans le cadre de cette contrainte, la priorité absolue doit être accordée aux dépenses destinées à créer des emplois. En second lieu, il importe de ne pas recourir exagérément à l'emprunt. Dans le cadre de cette seconde contrainte, il sera possible de dégager de nouvelles réductions d'impôt.

Voici le plan de ce Document budgétaire. Après une revue de l'évolution économique internationale, on montrera comment l'économie canadienne s'est comportée dans ce cadre. A cette évaluation de la situation fera suite un exposé des objectifs économiques du gouvernement fédéral à la lumière des tendances actuelles de l'inflation, de la production, de l'emploi et de la balance des paiements. On indiquera ensuite les principaux aspects de la politique actuelle qui visent à la réalisation de ces objectifs, avant de passer à la description des nouvelles mesures proposées. Le Document se termine par une évocation des perspectives économiques et financières tenant compte de l'effet prévu des nouvelles mesures.

Le contexte international

L'économie mondiale a commencé l'an dernier à se relever de la grave récession de 1974-1975. Les 24 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont enregistré une croissance réelle de 5 p. cent en 1976, l'expansion ralentissant au second semestre. Faisant suite au recul le plus prononcé de l'après-guerre, cette reprise laisse, dans presque tous les pays industrialisés, un sous-emploi appréciable des appareils de production et de la main-d'œuvre.

Le rythme de l'inflation dans la zone de l'OCDE, après avoir dépassé 11 p. cent en 1975, est descendu à environ 8 1/2 p. cent l'an dernier, avec des variations notables selon les pays. Alors que l'augmentation du coût de la vie passait à moins de 6 p. cent aux Etats-Unis et de 4 1/2 p. cent en Allemagne, elle est restée proche de 10 p. cent en moyenne dans les autres pays de l'OCDE. Malgré la sous-utilisation des capacités de production, le ralentissement de l'inflation s'est révélé lent et difficile.

Les paiements internationaux ont continué de se ressentir du renchérissement du pétrole et des différences entre les taux de croissance et d'inflation dans les principaux pays.

Les pays producteurs de pétrole ont enregistré globalement en 1976, avec environ \$42 milliards, un large excédent de paiements courants qui est cependant en diminution sensible par rapport au record de plus de \$65 milliards observé en 1974. Le ralentissement de la demande de pétrole et des hausses de prix a limité la croissance de leurs recettes d'exportation. Leurs importations tant militaires que civiles ont énormément augmenté, contribuant ainsi au transfert de ressources réelles qui devait finalement résulter du bond fait par les prix pétroliers à la fin de 1973. Certains membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont vu leur balance courante s'équilibrer ou même accuser un déficit en 1976, tandis que les autres continuaient d'enregistrer des excédents considérables qui leur ont permis de fournir d'importants capitaux au reste du monde.

La balance courante des pays industrialisés, après une nette amélioration en 1975 à cause de la récession, s'est de nouveau détériorée en 1976. L'exemple le plus frappant est celui des Etats-Unis. Le seul grand pays industriel à avoir enregistré un excédent sensible les quatre dernières années est l'Allemagne, qui a également bénéficié du plus faible taux d'inflation.

Tableau 1
Principaux indicateurs de l'évolution internationale
Production réelle

	1974	1975	1976	1973 à 1976
Sept principaux pays	(variations en pourcentage)			
Canada	3.2	0.6	4.6	8.6
Etats-Unis	-1.8	-1.6	6.1	2.5
Japon	-1.3	2.1	6.0	6.8
France	3.9	-1.2	5.0	7.8
Allemagne	0.4	-3.2	5.5	2.5
Italie	3.4	-3.7	4.5	4.1
Royaume-Uni	-0.1	-1.8	1.0	-0.9
Ensemble des pays de l'OCDE	0.3	-1.2	5.0	4.1

Prix à la consommation

	1974	1975	1976	1973 à 1976
Sept principaux pays	(variations en pourcentage)			
Canada	10.9	10.8	7.5	32.1
Etats-Unis	11.0	9.1	5.8	28.1
Japon	24.5	11.8	9.2	52.0
France	13.7	11.7	9.6	39.2
Allemagne	7.0	6.0	4.5	18.5
Italie	19.1	17.0	16.8	62.8
Royaume-Uni	16.0	24.2	16.5	67.8
Ensemble des pays de l'OCDE	13.4	11.2	8.6	37.4

Solde des paiements courants

	1973	1974	1975	1976
Sept principaux pays	(en milliards de \$E.-U.)			
Canada	0.0	-1.5	-5.0	-4.3
Etats-Unis	0.3	-0.6	11.7	-1.3
Japon	-0.1	-4.7	-0.7	3.8
France	-0.7	-6.0	-0.1	-6.0
Allemagne	4.3	9.7	3.9	4.0
Italie	-2.7	-8.0	-0.6	-2.8
Royaume-Uni	-2.9	-8.7	-3.7	-3.3
Ensemble de l'OCDE	2.5	-33.0	-6.5	-22.5
OPEP	3.5	65.5	34.5	42.0
PVD non pétroliers	-5.0	-21.5	-32.5	-24.0

Source: OCDE

Reconnaissant l'étroite interdépendance de leurs économies, les pays industrialisés se sont réunis pour étudier les problèmes économiques extrêmement sérieux des dernières années. Tant au conseil des ministres de l'OCDE en juin qu'au sommet de Puerto Rico en juillet, il a été convenu que la solution des problèmes interdépendants de l'inflation, de la récession et des déséquilibres de paiements nécessitait des efforts soutenus sur une longue période. Il a été entendu que, malgré toute l'importance accordée au ralentissement de l'inflation, il fallait faire preuve de patience et de persévérance. Il a aussi été convenu que toute tentative de réduire trop vite le chômage rendrait plus difficile la lutte contre l'inflation et ne pourrait être soutenue. Les participants ont réitéré leur engagement à recourir le moins possible aux restrictions commerciales, étant conscients que leurs avantages étaient de courte durée et que leur coût, en termes de croissance et de stabilité durable des prix, s'avérait élevé.

En tout état de cause, la croissance dans la zone de l'OCDE a été inférieure au niveau modéré qui était visé, ces neuf derniers mois, mais l'inflation a ralenti plus vite que prévu grâce à la bonne tenue des prix de l'alimentation et des produits de base. De légères corrections en cours de route, pour stimuler la croissance, ont été recommandées, notamment aux pays dont la balance des paiements est largement excédentaire et qui maîtrisent relativement bien l'inflation. Des mesures modérément expansionnistes ont été prises ou sont envisagées aux Etats-Unis, en Allemagne et au Japon, ainsi que dans quelques pays plus petits.

Dans tous les cas, on est bien conscient qu'une reprise de la croissance à un rythme soutenable, non seulement en 1977 mais aussi pendant les quelques années qui suivront, est impossible sans un ralentissement de l'inflation.

Pour l'année qui vient, on prévoit une poursuite de la croissance, une nouvelle amélioration de la tenue des prix et une certaine atténuation des déséquilibres de paiements. Pour les pays pris individuellement, ceux où le taux d'inflation devrait être le plus faible auront les meilleures chances de bénéficier d'une croissance soutenue et d'une bonne situation des paiements. Les progrès accomplis seront examinés à la prochaine conférence au sommet de Londres.

Les pays en voie de développement ont continué de faire face à de graves problèmes économiques en 1976. En dépit de mesures énergiques d'économie, le déficit de leurs paiements courants a encore été d'environ \$24 milliards en 1976, même compte tenu de l'aide étrangère. Leur facture d'énergie importée reste très élevée en raison de la hausse des prix mondiaux du pétrole. Après de nombreuses années d'emprunts massifs aux niveaux

public et privé, ces pays ont une dette extérieure considérable. Les perspectives de croissance de leurs exportations ne sont que modérément favorables, vu la sous-utilisation des capacités existant dans les pays industrialisés.

Pour atténuer ces problèmes, le Canada continue de contribuer largement à l'aide étrangère et de participer activement aux institutions internationales. La Conférence sur la coopération économique internationale, dont la coprésidence est assurée par le président du Conseil privé, reste l'un des principaux lieux de discussion de ces problèmes, qui seront à l'ordre du jour au sommet de Londres.

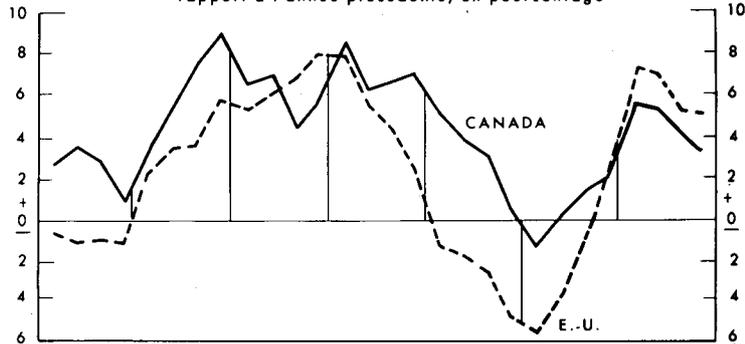
La coopération économique internationale a été renforcée en 1976 par l'adoption du deuxième amendement aux statuts du Fonds monétaire international. Dans le contexte difficile des dernières années, nombre de pays ont eu besoin de régimes de change plus souples. Le deuxième amendement, qui est en cours de ratification par le Canada et les autres pays membres, sanctionne ce changement fondamental.

Graphique 1

**RESULTATS COMPARATIFS DES ECONOMIES
CANADIENNE ET AMERICAINE**

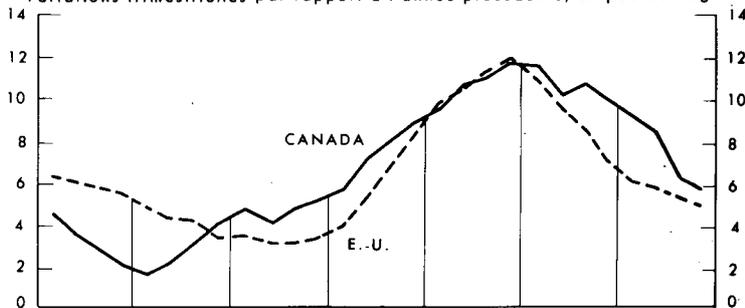
PRODUCTION (PNB EN DOLLARS CONSTANTS)

Variations trimestrielles désaisonnalisées par rapport à l'année précédente, en pourcentage



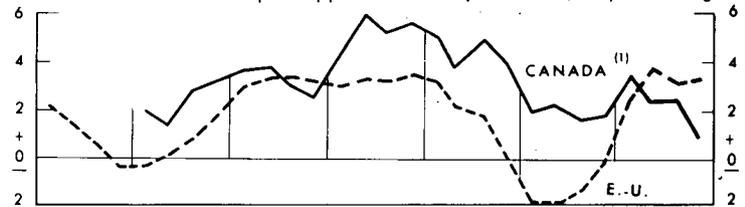
PRIX (INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION)

Variations trimestrielles par rapport à l'année précédente, en pourcentage



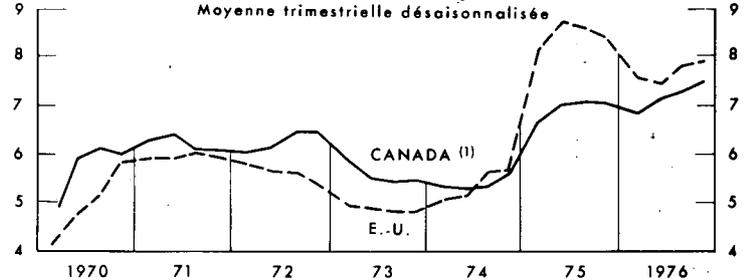
EMPLOI

Variations trimestrielles par rapport à l'année précédente, en pourcentage



TAUX DE CHOMAGE

Moyenne trimestrielle désaisonnalisée



(1) Enquête révisée sur la population active.

L'économie canadienne

Peu de pays peuvent se targuer de résultats économiques supérieurs aux nôtres. De 1973 à 1976, la croissance a été plus rapide au Canada que dans les sept autres principaux pays de l'OCDE et supérieure à deux fois le taux moyen d'expansion dans l'ensemble de l'Organisation. Parmi les principaux pays, seuls l'Allemagne de l'Ouest et les Etats-Unis ont enregistré une inflation moins forte pendant cette période. Le Graphique 1 révèle que, par rapport aux Etats-Unis, la récession a été bien moins marquée, la croissance de l'emploi sensiblement supérieure et le taux moyen de chômage notablement plus faible dans notre pays. L'inflation a persisté nettement plus longtemps au Canada, mais son rythme se rapproche maintenant de celui des Etats-Unis.

L'inflation

L'évolution tendancielle des prix au Canada s'est améliorée conformément aux objectifs du programme de lutte contre l'inflation. En fait, la hausse de l'indice des prix à la consommation au cours des douze mois terminés en octobre 1976 n'était que de 6.2 p. cent, contre un objectif de 8 p. cent dans le programme. Pour l'ensemble de l'année, la hausse s'établit à 7.5 p. cent par rapport à 1975. Nous avons bénéficié de facteurs exceptionnellement favorables dont, principalement, la baisse des produits alimentaires. Un certain fléchissement du prix international des produits de base et la hausse du dollar canadien y ont également contribué. Les marges bénéficiaires se sont contractées à un point qui ne saurait être maintenu. L'augmentation des prix hors alimentation s'est également ralentie, encore que l'énergie, les services publics et les impôts municipaux aient subi de fortes majorations. Les autres principaux indices de prix ont aussi accusé une décélération sensible ces dix-huit derniers mois au Canada.

Comme l'indique le Tableau 3, les revenus du travail ont vivement progressé en 1976, tout comme l'année précédente. La part du revenu national revenant au facteur travail, relativement faible en 1973 et 1974, s'est accrue. La hausse rapide de 1976 s'explique en partie par l'augmentation de l'emploi, mais surtout par une progression moyenne des revenus du travail par personne employée presque aussi rapide qu'en 1975. Les revenus de placements et ceux des entreprises non constituées en sociétés ont accusé, ces deux dernières années, une croissance comparable à celle de l'économie. Les revenus agricoles, par contre, ont chuté en raison de la baisse des prix alimentaires, tandis que les bénéfices des sociétés restaient au niveau élevé de 1974.

Tableau 2
Indicateurs de prix

	1973	1974	1975	1976	Dernier trimestre de 1975 Dernier trimestre de 1976
	(variations en pourcentage)				
Indice des prix à la consommation					
Alimentation	14.6	16.3	12.9	2.7	-1.1
Autres produits	4.0	9.7	9.4	6.6	6.0
Services	6.2	8.0	10.7	12.2	11.4
Ensemble	7.6	10.8	10.8	7.5	5.9
Indice de déflation des dépenses de consommation	7.5	10.6	10.4	7.0	5.6
Indice de déflation de la DNB	9.3	14.3	10.7	9.5	8.6
Indice des prix de gros	21.5	22.4	6.6	4.3	2.9
Indice des prix de vente dans l'industrie	11.2	19.0	11.1	5.0	4.1

Source: Statistique Canada.

Tableau 3
Revenu national
(Données en dollars courants)

	Croissance annuelle				Part du revenu national				
	1973	1974	1975	1976	Moyenne 1970-1976	1973	1974	1975	1976
	(variations en pourcentage)				(part en pourcentage)				
Revenu du travail	15.2	18.2	15.3	15.1	73.1	71.7	71.7	73.0	74.3
Bénéfices des sociétés	39.2	25.1	-1.1	0.0	13.3	16.0	16.9	14.8	13.0
Bénéfices des sociétés, corrigés									
des plus-values sur stocks	30.4	13.5	8.0	5.4	10.9	12.1	11.6	11.1	10.3
Revenus de placements	17.6	37.9	9.0	20.4	6.0	5.7	6.7	6.4	6.8
Revenus agricoles	81.0	26.7	-0.7	-21.3	2.6	3.2	3.4	3.0	2.1
Revenus des entreprises non constituées en sociétés	9.9	6.6	13.4	12.4	7.3	7.2	6.5	6.5	6.5
Revenu national net	18.0	18.2	13.4	13.1	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Statistique Canada.

Les marges bénéficiaires et la part du revenu national correspondant aux bénéficiaires ont sensiblement diminué en 1975 et 1976. La baisse de ces marges l'an dernier est imputable davantage à la contraction des marchés intérieurs et étrangers qu'au programme de contrôle. La plupart des entreprises n'ont pu réaliser les marges autorisées par les indicateurs.

Nombre de sociétés ont enregistré des problèmes de trésorerie et une hausse de leur coefficient d'endettement. La médiocre tenue des actions a entravé les recours au marché boursier. Tous ces éléments ont rendu plus difficile le financement d'investissements dont le coût a vivement augmenté.

Il convient d'être prudent dans l'interprétation de l'évolution des bénéficiaires ces dernières années. En période d'inflation rapide, les bénéficiaires sont gonflés par l'incorporation des plus-values sur stocks et la comptabilisation des bâtiments et des biens d'équipement au prix coûtant. Ils sont sous-évalués dans la mesure où les dettes contractées à des taux d'intérêt moins élevés sont remboursées en monnaie dépréciée. L'élément le plus instable est représenté par les importations plus-values sur stocks, qui varient dans le même sens que l'inflation.

Le revenu du travail par personne employée a augmenté de 12.7 p. cent en 1976, contre 13.2 p. cent l'année précédente. Tous les indicateurs des rémunérations en vigueur en 1976, y compris les gains horaires et hebdomadaires moyens, n'accusent qu'une légère décélération du fait qu'ils reflètent les hausses décidées avant l'instauration du programme de lutte contre l'inflation. Cependant, leur rythme de progression a nettement ralenti dans le courant de l'année. Ce phénomène est encore plus net en vue des statistiques d'augmentations salariales du ministère du Travail. D'après le Tableau 4, la moyenne des nouvelles augmentations négociées, sur la durée totale des conventions, est passée de 17.1 p. cent en 1975 à 8.3 p. cent l'an dernier. Pour la première année d'application des contrats, ce taux est descendu de 21 p. cent en 1975 à environ 10 p. cent en 1976. Les statistiques beaucoup plus complètes de la CLI, qui portent sur environ 3 millions de travailleurs syndiqués et non syndiqués, indiquent que les hausses approuvées par la Commission jusqu'ici ont été de 9.7 p. cent pour la première année d'application, les indicateurs arithmétiques et les augmentations approuvées diminuant progressivement.

La main-d'œuvre représente presque les deux tiers du coût moyen de production des biens et services. Les variations des coûts de travail par unité produite, qui reflètent à la fois la productivité et les gains, constituent le meilleur indicateur des tendances de l'inflation.

Le taux de croissance de ces coûts au Canada est passé de 14.6 p. cent en 1975 à 10.1 p. cent l'an dernier. Compte tenu des récentes conventions

Tableau 4
Hausses annuelles moyennes composées, en pourcentage,
des rémunérations de base dans les nouvelles conventions
Ensemble des accords

Période de conclusion	Première année	Durée de la convention
1975	21.0	17.1
1976	12.7	10.5
1976: 1 ^{er} trimestre	16.1	14.2
2 ^e trimestre	12.9	11.1
3 ^e trimestre	12.7	9.8
4 ^e trimestre	9.8	8.3

Source: Main-d'œuvre Canada.

salariales et de l'augmentation moyenne de productivité, il devrait descendre à environ 7 p. cent en 1977.

La dégradation de notre compétitivité par rapport à l'économie américaine est en voie d'être enrayée. Notre situation concurrentielle devrait également s'améliorer par rapport à la plupart des autres pays.

Les revenus réels ont accusé, la première année du programme de contrôle, une progression nettement supérieure au facteur de productivité de 2 p. cent. La hausse moyenne des rémunérations dépassant 12 p. cent et l'augmentation de l'IPC se situant à 7.5 p. cent, la croissance des salaires réels a dépassé 4 p. cent en moyenne en 1976. Si l'on prend des indicateurs plus généraux comme le revenu personnel réel et le revenu personnel réel disponible par personne, on obtient des hausses de 4.5 p. cent et 3.7 p. cent respectivement.

Les Canadiens ont vu leur revenu réel par personne progresser ces dernières années. Ce phénomène a créé, dans tous les secteurs de l'économie, des attentes élevées dont découle en partie le problème de l'inflation. Un certain nombre de facteurs particuliers ont permis aux revenus réels d'augmenter beaucoup plus vite que la productivité en 1976, notamment le recul inhabituel du prix des aliments importés ou produits au Canada, la contraction des marges bénéficiaires et le faible renchérissement des importations, en raison à la fois de la morosité de l'économie mondiale et du cours élevé de notre monnaie. Les Canadiens ne peuvent compter sur la persistance de ces éléments pour obtenir des hausses comparables de salaire et de revenu réel.

La production, l'emploi et la demande

La croissance de la production réelle amorcée au deuxième trimestre de 1975 s'est poursuivie vigoureusement jusqu'aux trois premiers mois de 1976, avant de ralentir. Selon des statistiques provisoires, la dépense nationale brute et le produit intérieur réels ont tous deux augmenté de 4.6 p. cent par rapport à 1975. La reprise a été inégale, en raison de l'évolution irrégulière de la formation de stocks et du solde de la balance commerciale, ainsi que des arrêts de travail. Le Canada n'a pas échappé à l'hésitation qui a caractérisé la reprise économique dans les pays développés au second semestre de 1976.

Les créations d'emplois ont été inférieures aux prévisions en 1976. Les nouveaux emplois se sont chiffrés à 209,000, alors qu'on en prévoyait 250,000 dans le budget de mai dernier. Le taux de chômage s'est établi à 7.1 p. cent en moyenne en 1976, soit légèrement plus que les 6.9 p. cent de l'année précédente. On a cependant observé une détérioration progressive au fil des mois, le taux de chômage passant de 6.9 p. cent au premier trimestre à 7.4 p. cent au dernier. Il se situait à 7.9 p. cent en février 1977, en raison d'une hausse du taux de participation parallèle à la croissance de l'emploi.

Particulièrement préoccupante est l'ampleur du chômage chez les jeunes, qui représente d'ailleurs un problème sérieux dans tous les pays occidentaux. Alors que le taux de chômage reste sensiblement inférieur à 5 p. cent chez les hommes adultes et qu'il s'établit à 7 p. cent chez les femmes adultes, il dépasse les 14 p. cent chez les jeunes au Canada.

Au niveau régional, le chômage est particulièrement sensible dans les provinces de l'Atlantique et au Québec. En 1976, le taux moyen de chômage a été de 13.6 p. cent à Terre-Neuve, de 10.2 p. cent dans le reste des provinces de l'Atlantique, de 8.7 p. cent au Québec et de 8.6 p. cent en Colombie-Britannique. Cette moyenne tombe à 6.2 p. cent en Ontario, où ce chiffre est encore relativement élevé. Le taux enregistré dans les Prairies, soit 4 p. cent, est très inférieur à la moyenne nationale.

La situation du chômage appelle non seulement des mesures générales de stimulation, mais aussi des initiatives conçues spécifiquement en fonction de ces problèmes structurels.

La consommation et la construction résidentielle ont été les moteurs de la croissance économique en 1976. Alors que le revenu disponible réel des particuliers augmentait de près de 6 p. cent l'an dernier, les dépenses réelles de consommation ont davantage progressé, malgré un taux moyen d'épargne personnelle élevé de 9.5 p. cent.

Les importants programmes fédéraux lancés dans le domaine du logement, combinés aux initiatives des provinces, ont eu un effet sensible. Les mises en chantier d'habitations se sont élevées au chiffre record de 273,000, qui dépasse nettement tant l'objectif visé pour 1976 (235,000) que le rythme nécessaire pour atteindre le but à moyen terme d'un million de mises en chantier en 1976 et 1979. Cette hausse est surtout le fait des logements de taille et de prix modérés.

Le programme d'économies budgétaires produisant ses effets, les dépenses courantes et les immobilisations gouvernementales n'ont augmenté en 1976 que de 1.5 p. cent en termes réels, soit bien moins que les 4.6 p. cent de croissance générale de l'économie. L'élément le plus faible a été constitué par les investissements des entreprises, qui ont stagné dans l'ensemble malgré une certaine vigueur dans le secteur de l'énergie. La formation de capital, en termes réels, a fléchi dans le secteur de la fabrication et celui des services.

Tableau 5
Dépenses réelles

	1973	1974	1975	1976
	(variations en pourcentage)			
Dépenses de consommation	6.8	5.0	4.9	6.3
Dépenses publiques (courantes et en capital)	3.7	6.6	4.1	1.5
Logement	10.0	-1.9	-7.4	18.8
Investissements des entreprises	14.8	7.7	5.0	-2.9
Demande intérieure finale	7.3	5.4	4.1	4.5
Variation des stocks (en millions de \$)	1346	2281	-307	656
Demande intérieure totale	8.0	6.2	1.8	5.3
Exportations de biens et services	10.6	-2.3	-7.1	9.5
Importations de biens et services	13.7	9.3	-2.5	8.1
DNB (écart statistique compris)	7.2	3.2	0.6	4.6

Source: Statistique Canada.

Malgré ces éléments de faiblesse, la demande intérieure a été soutenue au Canada ces trois dernières années. La récession de 1975 s'expliquait surtout par une diminution des stocks, qui n'ont été reconstitués que partiellement en 1976. L'autre grand facteur a été la baisse des exportations. Grâce à la reprise économique aux Etats-Unis et dans le reste du monde industrialisé, ces dernières ont progressé de 9.5 p. cent en 1976. Cependant, les importations ont elles aussi fortement augmenté malgré le recul des investissements.

L'économie canadienne entame son huitième trimestre d'expansion ininterrompue. L'équilibre des forces laisse prévoir une poursuite de la croissance, mais à un rythme qui pourrait être modeste, notamment au premier semestre de 1977. Le ralentissement du revenu disponible réel par personne ne permet pas d'escompter une progression de la consommation aussi rapide que jusqu'ici, même si le taux d'épargne des particuliers diminue. Le maintien de la politique de restrictions empêche les dépenses publiques de jouer un rôle moteur dans la croissance de la demande finale réelle. Comme les dépenses de logement ont déjà atteint un niveau très élevé, on ne saurait en attendre un nouveau coup de fouet à la demande finale. On ne peut donc espérer une accélération de la croissance que du stockage, des investissements et de l'amélioration de la balance extérieure.

Bien que les entreprises soient confrontées à une situation difficile, certains éléments favorables pourraient éclaircir leurs perspectives. Le mouvement de dégradation de notre compétitivité est enrayé. La baisse de notre monnaie peut se révéler avantageuse. Les taux d'utilisation des capacités devraient s'améliorer et les efforts récents de rentabilisation et d'économie se traduire par un accroissement sensible de la productivité et des bénéfices. Cependant, ces facteurs ne suffiront sans doute pas à entraîner la croissance nécessaire des investissements.

La balance des paiements

Après s'être nettement détériorés de 1973 à 1975, les paiements courants du Canada ont enregistré une légère amélioration en 1976, le retournement du solde de la balance commerciale compensant, et au-delà, l'élargissement continu du déficit des services. Les exportations de marchandises ont augmenté de 12 p. cent, en volume, après deux années de recul, tandis que les importations s'accroissaient de moins de 8 p. cent. En outre, le prix de nos exportations a progressé plus vite que celui de nos importations. Dans l'ensemble, le déficit de la balance courante a été réduit de \$600 millions en 1976, pour atteindre \$4.3 milliards.

L'évolution récente du solde de la balance courante canadienne, qui est passé d'un léger excédent en 1973 à des déficits considérables ensuite, s'explique par un ensemble de facteurs conjoncturels et structurels.

Depuis le dernier sommet conjoncturel de 1973, la croissance réelle a été plus rapide au Canada que dans n'importe quel autre grand pays industrialisé. La hausse de la demande s'est traduite par une augmentation des importations. Par contre, nos exportations ont souffert de la grave récession subie par nos principaux partenaires commerciaux.

Tableau 6
Balance des paiements du Canada

	1973	1974	1975	1976
	(en millions de \$)			
Balance commerciale				
—Exportations	25,461	32,591	33,347	38,019
—Importations	22,726	30,893	33,986	36,887
—Solde	2,735	1,698	-639	1,132
Services	-2,991	-3,753	-4,732	-6,002
Transferts nets	352	563	406	541
Solde de la balance courante	96	-1,492	-4,965	-4,329
Mouvements de capitaux à long terme				
—Investissements directs nets	-35	-50	-20	-950
—Emissions de titres canadiens	1,324	2,423	5,150	8,862
—Amortissement de titres canadiens	-737	-626	-691	-780
—Autres opérations à long terme	-167	-876	-333	416
Ensemble des mouvements à long terme	385	871	4,106	7,548
Mouvements de capitaux à court terme	-948	645	455	-2,697
Variations nettes des réserves officielles	-467	24	-404	522

Source: Statistique Canada.

Le redressement de leurs économies constaté depuis 1975 devrait se poursuivre cette année et en 1978, ce qui est de nature à favoriser l'amélioration de notre balance commerciale.

Cependant, la récession à l'étranger n'explique pas entièrement la dégradation de notre balance courante ces dernières années. Des facteurs structurels y ont également contribué. Le poste Services explique les deux tiers de la détérioration entre 1973 et 1976. Les paiements d'intérêts et de dividendes ont augmenté constamment pour atteindre \$3.4 milliards, tandis que le déficit au chapitre de tourisme et voyages s'élevait à \$1.2 milliard. La balance commerciale a également souffert de la diminution de notre excédent énergétique. Nos exportations nettes de pétrole et de gaz, après s'être chiffrées à \$1.4 milliard en 1974, sont tombées à \$500 millions l'an dernier. Enfin, le déficit sur les produits finis s'est élevé à plus de \$10 milliards. Ce phénomène, qui reflète en partie des facteurs conjoncturels, s'explique aussi par la concurrence à laquelle sont confrontés nos fabricants au Canada et à l'étranger. En raison de l'inflation récente des salaires et des prix plus rapide chez nous qu'ailleurs, les fabricants canadiens ont eu beaucoup plus de mal à concurrencer les entreprises étrangères dans des conditions rentables. Cette situation a eu des conséquences graves sur l'emploi et la structure de notre économie.

Les entrées nettes de capitaux à long terme se sont chiffrées en 1976 à \$7.5 milliards, ce qui dépasse nettement le déficit de notre balance courante. Cet afflux s'est réflété dans la bonne tenue du dollar canadien sur le marché des changes pendant la majeure partie de l'année. Les autorités provinciales et municipales, les sociétés de services publics et les entreprises privées ont recouru largement à l'étranger pour satisfaire leurs importants besoins financiers et profiter de taux d'intérêt plus avantageux. Par contre, les investissements directs ont donné lieu à une importante sortie nette, en raison de la poursuite des investissements canadiens à l'étranger et du rachat de certaines participations étrangères extrêmement importantes dans notre pays. Cependant, le niveau inférieur des coûts de production à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, a lui aussi contribué indéniablement à la sortie des capitaux.

On se rappellera qu'à la fin des années 50 et au début de la décennie suivante, le déficit courant était aussi important, ou encore plus considérable, par rapport au PNB que ces trois dernières années. La structure de notre économie suscitait alors les mêmes préoccupations que maintenant. La dévaluation du dollar canadien en 1962 permit d'améliorer durablement notre balance des paiements et favorisa la longue période d'expansion que connut notre économie pendant le reste des années 60. Cependant, ce résultat n'a été possible que grâce au maintien de l'inflation à un niveau peu élevé. Ainsi, la dévaluation ne s'est pas traduite par une flambée des prix et des coûts.

Le recul amorcé par le dollar canadien en novembre dernier a été entraîné par le rétrécissement de l'écart entre les taux d'intérêt dans notre pays et à l'étranger, lui-même dû au ralentissement relatif de l'inflation chez nous. Ce recul reflétait également l'incertitude inspirée aux investisseurs étrangers par l'avenir du Canada. Cette baisse a permis de refaire une bonne partie du retard pris par les entreprises canadiennes sur le plan des coûts. Elle leur offre de nouvelles possibilités de concurrencer les fournisseurs étrangers au Canada et sur les marchés d'exportation, en développement. Elle incite à investir nos industries exportatrices et celles qui font face à la concurrence des importations. Ces possibilités ouvrent des perspectives favorables pour la diminution du déficit sur nos échanges de produits manufacturés, la réduction de notre dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers et la relance à court terme de la production et de l'emploi au Canada.

Cependant, nous ne pourrions bénéficier de la baisse du dollar canadien que si nous contenons les prix et les coûts intérieurs. Cette baisse a pour conséquence immédiate d'accroître le prix des biens et des services pour le consommateur canadien. Si celui-ci réagit en exigeant une hausse de son revenu nominal, toute possibilité d'amélioration durable disparaîtra.

Objectifs économiques

Il ressort clairement de l'évolution économique récente au Canada que notre pays a commencé à marquer des points dans la lutte contre l'inflation persistante, la stagnation économique et le déséquilibre des paiements extérieurs. Cette analyse précise aussi la direction à prendre.

Il faut d'abord maintenir la tendance au ralentissement de l'inflation. Continuer à progresser dans cette voie ne sera pas chose facile. Il faut compter avec l'effet défavorable du renchérissement de l'alimentation et de l'énergie, ainsi que de la baisse du taux de change. Nous devons donc nous résoudre à une hausse moins rapide des revenus réels.

Un deuxième objectif est la progression régulière de la production, non seulement pour fournir des emplois à une population active croissante, mais aussi pour réduire le chômage. Une élévation trop rapide du niveau global d'activité entraînera de nouvelles tensions inflationnistes. Dans l'immédiat, cependant, il est davantage à craindre que la croissance ne reste trop lente. L'économie a besoin tout particulièrement d'un redressement vigoureux des investissements, à la fois pour donner un coup de fouet à la reprise et pour mettre en place la capacité de production qui sera nécessaire à l'avenir.

La réalisation de ces deux objectifs va de pair avec une amélioration durable de la balance des paiements:

Le gouvernement fédéral est conscient de la responsabilité primordiale qui lui incombe dans la réalisation de ces objectifs interdépendants. Cette responsabilité fait pendant à ses pouvoirs d'imposition et de dépense, à son contrôle sur la monnaie et les activités bancaires, et à sa compétence en matière de commerce et de paiements extérieurs. Le gouvernement a recouru, à titre temporaire, au contrôle obligatoire des prix et des revenus. Un certain nombre d'initiatives ont déjà été prises, ces derniers mois, pour améliorer les résultats de l'économie.

Cependant, dans une économie de marché et un Etat fédéral, le gouvernement central n'est pas le seul à porter une responsabilité dans l'économie. Tous les Canadiens ont un rôle à jouer. Le pouvoir tant politique qu'économique est largement réparti dans tout le pays, reflétant la diversité du Canada et garantissant les libertés fondamentales. Tous ceux qui ont une part de pouvoir ont une part de responsabilité correspondante dans la réalisation des objectifs économiques du pays.

On en trouve un bon exemple dans les résultats récents de la coopération économique et fiscale entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ces résultats fournissent la preuve rassurante de la souplesse constante de la

Confédération, tout en contribuant directement à la solution des problèmes économiques de l'heure.

Les conférences périodiques des ministres des Finances permettent d'échanger les points de vue et de mettre en commun les connaissances sur la situation et les perspectives économiques au Canada et dans les régions, ainsi que sur la situation financière de tous les gouvernements. L'extension des pouvoirs d'imposition et de dépense des provinces a rendu de plus en plus nécessaire une concertation large de leurs politiques fiscales respectives et de l'action du gouvernement fédéral. Les mécanismes de consultation fédérale-provinciale qui ont été mis au point ont rendu cette concertation possible. De façon plus précise, les deux paliers de gouvernement se sont entendus sur un objectif de limitation de la croissance des dépenses publiques dans le cadre du programme de lutte contre l'inflation et ont progressé dans un parallélisme étroit vers la réalisation de cet objectif.

Un autre aspect de la coopération fédérale-provinciale est l'application des indicateurs de lutte contre l'inflation au secteur public provincial et municipal, dans la plupart des cas par entente officielle entre les deux niveaux de gouvernement. Cette coopération a contribué sensiblement à la réussite du programme de lutte contre l'inflation et jouera un rôle important dans le processus de décontrôle.

Enfin, la renégociation des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces a été menée à bon terme l'an dernier. Les nouveaux arrangements élargissent et améliorent le système de péréquation par lequel le gouvernement fédéral relève au niveau de la moyenne nationale le rendement fiscal des provinces les moins riches. En permettant à toutes les provinces d'assurer à leur population un niveau national de services, la péréquation fait ressortir concrètement les avantages de la Confédération. Les principaux changements ont trait au financement de l'assurance-hospitalisation, des soins médicaux et de l'enseignement supérieur. La contribution par laquelle le gouvernement fédéral défrayait environ la moitié des coûts supportés par les provinces a été remplacée par des subventions inconditionnelles et un transfert de points d'impôt. Les provinces pourront donc assurer ces services le plus efficacement possible, en fonction de leurs besoins particuliers.

Le secteur privé a lui aussi un certain pouvoir et une certaine responsabilité. En économie de marché, ce sont les entreprises privées qui prennent la plupart des décisions d'investissement et cherchent de nouveaux débouchés, au Canada et à l'extérieur, en concurrence entre elles et avec les fournisseurs étrangers. C'est essentiellement le secteur privé qui met en valeur les nouvelles ressources et élabore les nouvelles techniques qui permettent de maintenir et d'améliorer le niveau de vie. Les pouvoirs publics peuvent,

évidemment, dispenser aide et encouragements, mais l'expérience prouve qu'il vaut mieux laisser ces décisions au secteur privé. Les efforts des entreprises privées, leur jugement et leur confiance en l'avenir sont indispensables au progrès économique.

Les prix, les salaires et les autres éléments de revenu sont établis à de nombreux niveaux des secteurs privé et public, sauf dans le cas exceptionnel et temporaire du contrôle obligatoire. La consolidation de l'acquis obtenu dans la lutte contre l'inflation dépendra des décisions prises après la suppression des contrôles. Tous les Canadiens auront un rôle à jouer dans ce processus. Des responsabilités particulières incomberont aux dirigeants du mouvement ouvrier de tous niveaux dans le pays, ainsi qu'aux entreprises privées et aux groupes organisés de toute nature.

Le gouvernement a indiqué, dans un document d'étude intitulé *La voie à suivre*, la façon dont il envisageait le partage des responsabilités après la levée des contrôles. Il mène actuellement des consultations avec les entreprises et les travailleurs, entre autres. Certaines provinces prennent des initiatives du même genre. Une meilleure compréhension de ce qu'on peut raisonnablement obtenir et de ce qui constitue un comportement raisonnable aidera à réaliser le potentiel économique de ce pays, à réduire conflits et confrontations, et à rendre moins nécessaire l'intervention de l'Etat dans l'économie.

Domaines spécifiques d'action des pouvoirs publics

Cinq domaines spécifiques font l'objet de l'action du gouvernement, selon le budget. Il s'agit de l'énergie, du programme de contrôle, de la création d'emplois, de la limitation des dépenses publiques et de la politique fiscale et monétaire.

L'énergie

Le domaine de l'énergie, pétrole et gaz naturel en particulier, continuera de poser des problèmes aux Canadiens. Le Canada a pu, jusqu'à une date récente, avoir un accès facile et garanti à une énergie bon marché, dans le pays et à l'étranger.

Cependant, la situation a été bouleversée en 1973 et il serait vain d'espérer un retour à la situation antérieure. Dans ces nouvelles circonstances, le gouvernement fédéral a pour objectif d'accroître les ressources nationales et de diminuer la consommation.

Le consommateur canadien n'a pas été frappé de plein fouet par les majorations récentes des prix internationaux, car le gouvernement a entrepris de contenir le prix du brut canadien et de subventionner les consommateurs de pétrole importé. Cette politique a eu pour effet d'égaliser les prix intérieurs à un niveau nettement inférieur à ceux de l'étranger. Le gouvernement a cependant souligné qu'il ne s'agissait que d'un programme temporaire destiné à permettre une adaptation progressive à la nouvelle situation.

De nouvelles rencontres sont prévues avec les provinces, au printemps, pour déterminer la prochaine hausse de prix, la difficulté consistant à concilier les objectifs énergétiques à long terme et la capacité de l'économie à absorber de nouvelles hausses de coûts face à l'inflation, au chômage et à une vive concurrence internationale.

Une hausse des prix du pétrole et du gaz naturel se traduit par un transfert appréciable de revenu des consommateurs aux producteurs. C'est là un phénomène inévitable, dont l'effet sera cependant amorti par le système de péréquation. Des initiatives telles que le prêt consenti récemment par l'Alberta à Terre-Neuve peuvent aussi se révéler utiles.

La hausse des revenus des producteurs dégagera les ressources nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur. Il semble prouvé jusqu'ici que l'industrie pétrolière réinvestit une très forte proportion de ses recettes supplémentaires. Le gouvernement fédéral les y encourage par les dispositions incitatives de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Même en période de restriction globale, le gouvernement fédéral doit dépenser de fortes sommes en vue de l'indépendance énergétique. Parmi les efforts déployés pour accroître les ressources pétrolières et gazières disponibles pour les Canadiens, citons les investissements du gouvernement dans les sables bitumineux de l'Athabasca, l'exploration frontalière par l'intermédiaire de Petro-Canada et Panartic, la mise au point de nouvelles techniques de récupération des pétroles lourds et l'aide aux nouveaux moyens de transport.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire et de l'aide aux entreprises d'électricité provinciales, les dépenses et engagements fédéraux dépassent \$2 milliards. Le gouvernement fédéral encourage les foyers et les entreprises à réduire leur consommation, et un programme d'amélioration de l'isolation a été mis à l'essai pour répondre aux besoins particuliers de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le gouvernement fédéral continuera de chercher les moyens de réaliser les objectifs énergétiques essentiels de la façon la plus efficace et la moins coûteuse. La perspective d'un renchérissement de l'énergie rend encore plus nécessaires des habitudes d'économie.

Le contrôle des prix et des revenus

Le programme de contrôle des prix et des revenus instauré le 14 octobre 1975 a contribué à ralentir l'inflation. Cependant, bien qu'on n'observe aucun excédent de la demande susceptible de faire monter les prix et les coûts et que les anticipations inflationnistes se soient quelque peu atténuées, l'inflation est encore trop rapide. Les Canadiens doivent faire face à la nécessité de payer plus cher aliments, énergie et importations en général. Une abrogation totale et immédiate des contrôles risquerait d'entraîner une nouvelle accélération des prix et des coûts. Cela compromettrait la croissance régulière de la production et de l'emploi, et menacerait l'acquis des Canadiens en vue de la prospérité future.

Par ailleurs, le contrôle obligatoire des prix et des revenus ne peut s'installer en permanence dans l'économie canadienne. L'expiration de la Loi sur la lutte contre l'inflation, prévue pour le 31 décembre 1978, nécessite l'élaboration d'un plan permettant de passer le mieux possible à l'après-contrôle. Il faut essayer de créer les conditions dans lesquelles les contrôles pourront être éliminés progressivement sans entraver la réalisation des objectifs économiques du pays.

Plusieurs méthodes de décontrôle sont possibles. Pour le gouvernement, la meilleure approche est un décontrôle graduel opéré en fonction de l'échéance

des conventions salariales et des exercices. Les provinces y sont dans l'ensemble favorables. Une date de commencement du décontrôle serait choisie. Les employés resteraient soumis aux indicateurs de rémunération jusqu'à la fin de l'année d'application (fixée dans le programme) dans laquelle tombe cette date. La levée des contrôles s'échelonnerait sur une période commençant à la date de décontrôle, de la même façon que les divers groupes de travailleurs sont entrés dans le champ d'application du programme à partir du 14 octobre 1975. On observerait dans l'ensemble le principe premier entré — premier sorti. Chaque groupe restant soumis aux contrôles pendant l'année d'application dans laquelle tombe la date de décontrôle, il n'y aurait aucun avantage à retarder les négociations salariales.

Les conventions de travail de plus d'un an ne seraient assujetties au contrôle obligatoire que pendant l'année de cette date. Les augmentations seraient ensuite négociées normalement. En accédant au décontrôle, les employeurs comme les employés devraient être conscients de la nécessité de maintenir la modération commandée par les réalités économiques.

Toutes les entreprises resteraient soumises au contrôle obligatoire des prix et des bénéfices pendant l'exercice dans lequel tombe la date de décontrôle. Les exercices — de même que les conventions salariales — prenant fin à divers moments de l'année, le décontrôle des prix et des bénéfices serait lui aussi progressif. Il faudrait cependant veiller à la symétrie du décontrôle sur le plan des rémunérations et des prix.

Le gouvernement compte publier prochainement un document précisant la méthode prévue de décontrôle. Le document contiendra aussi des propositions pour la création d'un organisme chargé d'informer le public au sujet de l'inflation, de surveiller l'évolution des prix, des salaires, des bénéfices et des autres formes de revenu, dans les secteurs public et privé, ainsi que d'attirer l'attention sur les hausses qui semblent incompatibles avec le ralentissement de l'inflation. Le document recommandera les améliorations à apporter à la structure de l'économie pour qu'elle offre moins de prise à l'inflation; mentionnons à ce titre les relations patronales-ouvrières et la politique de rémunération dans le secteur public. Enfin, certaines mesures seront proposées pour améliorer la consultation entre les pouvoirs publics et les parties prenantes à l'économie, et instaurer des mécanismes à cette fin.

Après la publication du document, le gouvernement consultera encore les provinces ainsi que les dirigeants des entreprises, des syndicats et d'autres groupements. Le but des consultations sera de faire comprendre le plus largement possible les conditions nécessaires à une réduction de l'inflation au cours du décontrôle et après celui-ci.

Il faudra apporter une attention particulière au choix de la date de décontrôle. À la lumière de tous les éléments en jeu, le gouvernement est d'avis qu'une

date antérieure au deuxième anniversaire du programme, soit le 14 octobre 1977, ne serait ni pratique, ni souhaitable. Cependant, une initiative récente des entreprises et du mouvement ouvrier permet d'envisager l'obtention d'un consensus suffisant, sur un programme de restriction volontaire, pour justifier l'étude d'une date un peu plus rapprochée. Cela pourrait influencer sur le calendrier du processus. La question sera examinée plus à fond lors des consultations prévues après la publication du document d'étude. D'ici là, toutes les parties intéressées devraient procéder à la détermination des prix et des salaires en tenant compte d'un maintien des contrôles pendant un certain temps, à moins qu'ils ne soient remplacés par des ententes fermes aux effets similaires.

La création directe d'emplois

La situation du chômage au Canada appelle non seulement des mesures générales de relance économique, mais aussi des initiatives spécifiques conçues en fonction des problèmes structurels de sous-emploi.

Certains de ces problèmes sont imputables à l'évolution rapide de la main-d'œuvre au Canada. Notons en particulier l'augmentation considérable des jeunes et des femmes dans la population active ces dernières années, une des raisons pour lesquelles le chômage, à demande égale, a eu tendance à s'accroître. Le chômage particulièrement élevé dans certaines régions a aussi un caractère structurel.

Tout en étant conscient que les pouvoirs publics ne peuvent assumer l'entière responsabilité de la solution de ces problèmes, le gouvernement fédéral a donné la priorité à la création directe d'emplois, même en cette période de restriction générale des dépenses.

Pour favoriser directement l'emploi, le gouvernement a déjà lancé une stratégie dans laquelle s'insèrent les importants programmes nouveaux Canada au travail et Jeunesse Canada au travail. L'effet de ces initiatives sera de plus en plus sensible au cours de l'été et l'hiver prochain. Bien que ces programmes intéressent toutes les régions du pays, ils sont conçus de manière à bénéficier davantage aux zones les plus touchées par le chômage. Ils permettent aux initiatives des groupements publics et privés locaux ainsi que des particuliers de s'exprimer, et privilégient les priorités locales. Leur coût a pour contrepartie la création d'un nombre appréciable d'emplois. Cet argent est donc employé à bon escient. Le premier appel de suggestions pour Canada au travail a produit de bons résultats, donnant raison au gouvernement de penser que ces initiatives représentent un moyen efficace de créer rapidement des emplois. Une somme de \$358 millions est prévue initialement pour cette stratégie de l'emploi pour l'année financière 1977-78, en sus des dépenses normales du programme de main-d'œuvre.

Etant donné la nécessité particulière de créer des emplois dans les régions où le chômage est le plus grave et d'accroître l'action en faveur des jeunes chômeurs, le gouvernement a décidé de renforcer sensiblement ces programmes en les dotant de \$100 millions supplémentaires. Le gouvernement consacrera ainsi \$458 millions à la stratégie d'emploi en 1977-78 et \$1.2 milliard au total aux programmes de main-d'œuvre. Cette stratégie d'emploi renforcée devrait fournir environ 600,000 mois-hommes d'emploi et réduire sensiblement le chômage.

Tableau 7
Stratégie d'emploi
Année financière 1977-78

	(en millions de \$)
Canada au travail et Jeunesse Canada au travail	300
Programme d'initiatives locales	47
Travaux et emplois d'été pour étudiants	46
Dotation supplémentaire à la formation	28
Programme d'aide à l'emploi local	23
Divers	14
Total	458

Le contrôle des dépenses publiques

Les dépenses globales des administrations publiques augmentent depuis plusieurs années, tant en chiffres absolus que par rapport à l'ensemble de l'économie. Comme l'indique le tableau qui suit, ces dépenses représentaient 22 p. cent du PNB en 1950 selon les Comptes nationaux. Elles atteignaient 30 p. cent en 1960, 36 p. cent en 1970 et 42 p. cent en 1975.

Cette croissance rapide du secteur public a permis la construction d'écoles, de routes et d'hôpitaux pour une population en vive augmentation, a contribué à aider les personnes âgées, les familles ayant des enfants, les chômeurs et les invalides, tout en assistant des régions et des secteurs particuliers, de même que les pays en voie de développement. Les pouvoirs publics ont dû faire face à la complexité croissante du monde moderne et à une urbanisation rapide. Ces tendances se manifestent dans l'ensemble du monde industrialisé.

Tableau 8
Dépenses publiques
(Comptes nationaux des revenus et des dépenses)

	1950	1960	1970	1975	1976
	(en % du PNB)				
Administration fédérale	12.8	17.6	17.8	21.9	21.1
Administrations provinciales	6.7	9.2	16.5	19.2	19.3
Administrations locales	4.9	7.4	9.5	8.8	8.8
Hôpitaux	—*	—*	2.8	3.1	3.2
Régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec	—	—	0.2	0.5	0.6
Moins: transferts entre administrations	-2.3	-4.5	-10.3	-11.7	-11.3
Ensemble des dépenses publiques	22.1	29.7	36.4	41.8	41.5

*Avant 1961, les hôpitaux étaient inclus dans le secteur privé.

Source: Statistique Canada.

Le budget de juin 1975 annonçait que la croissance des dépenses publiques serait limitée à l'augmentation tendancielle du PNB, avant le programme de lutte contre l'inflation. Cette politique est devenue partie intégrante du programme en question, la hausse des dépenses publiques ayant contribué au processus inflationniste.

Le contrôle des dépenses publiques contribue de plusieurs façons à la lutte contre l'inflation. Il encourage les gains de productivité et d'efficacité, aussi nécessaires dans l'administration publique que dans le secteur privé. Il dégage des ressources réelles pour l'exportation, l'investissement et la consommation des particuliers. Il rend moins nécessaires les augmentations d'impôt et permet des abattements fiscaux qui atténuent les pressions à la hausse des prix.

Les résultats de ce contrôle apparaissent maintenant dans les statistiques. En 1976, l'ensemble des dépenses publiques a diminué en proportion du PNB, notamment au niveau fédéral. Au palier provincial, une évolution analogue a été masquée par d'importants versements rétroactifs des salaires. Une nouvelle baisse est prévue pour 1977.

A l'échelon fédéral, ce ralentissement des dépenses apparaît aussi dans les Comptes publics pour 1976-77 au tableau 9 (des différences de concepts, de portée et de période de temps du tableau 8).

Tableau 9
Ensemble des dépenses
fédérales
(Comptes publics)

	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres estimatifs	Chiffres prévisions
	(en millions de \$)				
Dépenses budgétaires	22,839	29,249	33,979	39,200	41,900
Prêts, apports en capital et avances	1,693	2,238	3,305	2,200	2,500
Total	24,532	31,483	37,284	41,400	44,450
Augmentation en %	22.7	28.3	18.4	11.0	7.4
En % du PNB	20.0	21.8	23.1	22.4	21.7

L'ensemble des dépenses, qui comprend tant les dépenses budgétaires que les prêts, avances et apports en capital, est maintenant évalué à \$41,400 millions pour 1976-77, soit \$750 millions de moins que les \$42,150 millions estimés dans le budget de mai 1976.

Ces économies de dépenses de 1976-77 seront reportées en 1977-78. Les provisions pour dépenses supplémentaires de cette année-là ont été réduites pour permettre des diminutions d'impôt. Par conséquent, le chiffre de dépenses visé pour la prochaine année financière est de \$44,450 millions. Ce montant est de \$650 millions inférieur au plan de dépenses annoncé par le président du Conseil du Trésor lors du dépôt du budget principal et correspond à une augmentation annuelle de 7.4 p. cent seulement. La modération de la hausse s'explique en partie par les nouvelles modalités de financement de la santé et de l'enseignement supérieur, mais, même compte tenu de ces éléments, l'augmentation ne ressort qu'à environ 9.8 p. cent. Ce pourcentage est inférieur à la croissance prévue du PNB, ainsi qu'à la progression des dépenses de 11 p. cent annoncée dans le dernier budget. Ces économies ont été permises par la réussite générale de la politique de restriction plutôt que par des coupures dans des programmes particuliers.

La politique fiscale et monétaire

Dans la conjoncture actuelle, le but de la politique monétaire et fiscale est de favoriser une croissance de la demande nominale compatible avec la progression de l'emploi et le ralentissement de l'inflation. Conformément à cet objectif, le gouverneur de la Banque du Canada, dans son dernier rapport annuel, a confirmé la politique de modération progressive de l'expansion monétaire poursuivie par la banque centrale. Le gouverneur a indiqué que le taux d'expansion monétaire s'était établi au-dessous de la fourchette visée de 8 à 12 p. cent. Les diminutions qui ont fait passer en trois étapes le taux d'escompte de 9 1/2 à 8 p. cent visaient à ramener la croissance de la masse monétaire au niveau visé. On a observé une baisse générale des taux d'intérêt. L'évolution récente a prouvé, une fois de plus, que la meilleure façon de faire baisser les taux d'intérêt consiste à ralentir l'inflation.

Bien que les objectifs de la politique fiscale globale n'aient pas été exprimés sous une forme numérique simple, il convient d'éviter les brusques changements de cap. Le budget de novembre 1974 comportait des encouragements appréciables afin de soutenir la croissance de la demande et d'atténuer la récession au Canada. L'orientation ainsi fixée pour 1975-76 et l'ampleur du déficit qui en découlait ont été maintenues pour l'essentiel en 1976-77. Lorsque le sous-emploi de l'économie aura été résorbé, le déficit pourra être diminué. Cependant, une réduction anticipée de ce dernier risquerait de compromettre la reprise.

Plusieurs mesures fiscales expansionnistes ont été prises ces derniers mois, dont la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en marge de l'indexation, la réduction des primes d'assurance-chômage et les programmes de création d'emplois. Le degré de stimulation nécessaire a été déterminé en fonction des objectifs interdépendants du gouvernement. Une croissance économique rapide ne peut être soutenue au prix d'une aggravation de l'inflation et de la balance des paiements. Il convient aussi de ne pas créer de tensions sur les marchés de capitaux lorsqu'on encourage l'investissement privé et que d'autres emprunteurs essayeront de financer une proportion accrue de leurs besoins de capitaux sur le marché intérieur.

Le point de départ, pour définir les mesures de relance à adopter, a été l'engagement de contrôler les dépenses. Dans le cadre de cette contrainte, des ressources supplémentaires ont été consacrées à la création d'emplois. Les principaux encouragements prendront cependant la forme de réductions d'impôt.

Propositions Budgétaires

Un certain nombre d'objectifs précis ont guidé le choix des mesures proposées dans le budget.

- *Favoriser l'investissement privé.
- *Ranimer le marché canadien des actions comme moyen de financement des entreprises.
- *Accroître l'autofinancement des entreprises pour compenser la stagnation des bénéfiques et les distorsions causées par l'inflation.
- *Encourager la petite entreprise et l'innovation.
- *Promouvoir la croissance dans les régions du pays à développement économique relativement lent.
- *Soutenir la consommation.
- *Alléger le fardeau fiscal des Canadiens, notamment celui de nos concitoyens à revenu modique qui sont les plus touchés par l'inflation.
- *Simplifier le régime fiscal.

L'investissement et la croissance régionale

La faiblesse récente des investissements et le caractère régional et structurel du chômage actuel ont été évoqués.

Crédit d'impôt à l'investissement

Le gouvernement a instauré un certain nombre d'encouragements fiscaux pour stimuler les investissements dans l'économie en général et le secteur manufacturier en particulier. Citons le crédit d'impôt à l'investissement de 5 p. cent établi en 1975, qui doit expirer le 30 juin. Actuellement, les investissements en immeubles, machines et équipement neufs devant servir principalement au Canada dans une entreprise de fabrication ou de transformation, dans l'extraction et la production de pétrole ou de minéraux, ou encore dans l'exploitation forestière, l'agriculture ou la pêche, donnent droit au crédit. Cette mesure a prouvé son utilité dans la conjoncture économique difficile des deux dernières années et continuera d'être nécessaire au soutien des investissements pour consolider la reprise actuelle.

Le crédit d'impôt sera prolongé pendant trois ans, de façon à bénéficier aux investissements admissibles effectués avant le 1^{er} juillet 1980.

Le crédit sera en outre renforcé de deux façons.

En premier lieu, vu l'importance d'une recherche vigoureuse au Canada, les dépenses courantes et les investissements de recherche et de développement scientifiques effectués entre le 31 mars 1977 et le 1^{er} juillet 1980 donneront droit au crédit. La recherche et le développement sont essentiels au maintien de la compétitivité internationale et de la productivité de notre industrie. Le crédit d'impôt à l'investissement, combiné aux dispositions actuelles d'amortissement accéléré des frais de recherche, devrait accroître les efforts des entreprises canadiennes sur ce plan.

En second lieu, le crédit sera majoré pour les régions à croissance lente du pays. Dans les zones désignées dans la Loi sur les subventions au développement régional, à savoir la Saskatchewan, le Manitoba, le Nord de l'Ontario et les régions désignées du Québec sauf la Gaspésie, le taux du crédit sera relevé à 7 1/2 p. cent. Dans les provinces de l'Atlantique et la Gaspésie également désignées en totalité dans la LSDR et où les problèmes sont les plus graves, le taux du crédit sera porté à 10 p. cent. Les crédits majorés s'appliqueront aux investissements admissibles effectués entre la date de demain et le 1^{er} juillet 1980.

La reconduction et l'élargissement proposés du crédit devraient coûter \$385 millions au cours des douze prochains mois.

Exploration pétrolière frontalière

Dans le contexte actuel, il est indispensable de mieux connaître les réserves canadiennes de pétrole et de gaz naturel. Jusqu'ici, cependant, l'exploration dans les régions frontalières, notamment en eau profonde, n'a pu fournir ces renseignements. Cela s'explique par plusieurs raisons, notamment le coût élevé de l'exploration en mer, l'intérêt des forages dans des zones plus accessibles et le fait qu'aucun gisement important n'ait été découvert. Les géologues ont cependant indiqué que les formations des zones frontalières du Canada permettaient d'espérer la présence d'importantes réserves de pétrole et de gaz. Il convient de favoriser actuellement l'exploration dans ces régions.

Les contribuables bénéficieront d'encouragements supplémentaires à l'égard de leur part des frais de forage dépassant \$5 millions pour les puits d'exploration. Ces derniers devront être situés au Canada, y compris le plateau continental, et les dépenses engagées entre le 31 mars 1977 et le 1^{er} avril 1980.

Les nouveaux encouragements prendront la forme d'une déduction supplémentaire pour épuisement gagné de 66 2/3 p. cent des frais de forage

admissibles. Cette nouvelle déduction pourra être imputée aux revenus de toutes provenances, alors que normalement l'épuisement ne peut être déduit qu'à concurrence de 25 p. cent des bénéfices tirés des ressources naturelles. Cette caractéristique devrait attirer de nouveaux investisseurs dans le secteur de l'exploration des ressources naturelles.

Transports ferroviaires

Pour favoriser l'expansion nécessaire du chemin de fer, notamment pour le transport des céréales et du charbon dans l'Ouest du Canada, les dépenses consacrées entre le 31 mars 1977 et le 1^{er} avril 1980 à la construction de voies et de remblais donneront droit à une déduction pour amortissement de 8 p. cent au lieu de 4 p. cent actuellement. En outre, les frais de construction des embranchements de voies ferrées à destination des mines seront soumis au même régime que les frais de construction d'une route permettant de transporter le minerai extrait. Ces deux propositions entraînent des modifications du Règlement actuel.

Les actions et le financement des entreprises

D'autres mesures budgétaires visent à favoriser l'épargne et l'investissement. Le financement des nouveaux investissements par l'émission d'actions est particulièrement préoccupant. Depuis deux ans, l'activité boursière est en recul au Canada à cause de facteurs perturbateurs comme la récession mondiale, la hausse des prix pétroliers, l'inflation et la médiocrité des bénéfices. Les investisseurs individuels et institutionnels se sont tournés vers les titres à revenu fixe. Les marchés ne réagissent pas, de façon générale, aux émissions d'actions. Dans nombre d'entreprises, le capital-actions est tombé à un niveau qui ne permet pas l'accroissement des emprunts nécessaires au développement.

La bourse n'a pas accusé la même reprise au Canada que dans les autres pays industrialisés. Même si les mesures de stimulation générale proposées devraient avoir indéniablement des effets positifs, il en faudra davantage pour accroître le rendement des actions et, ainsi, les moyens de financement de l'investissement.

Crédit d'impôt pour dividendes

Le crédit d'impôt pour dividendes sera sensiblement accru. A compter du 1^{er} janvier 1978, les dividendes versés par une société canadienne imposable seront majorés de moitié, au lieu d'un tiers à l'heure actuelle, et les

bénéficiaires pourront déduire de leur impôt un crédit égal au montant majoré.

Cette mesure aura des effets progressifs en ce sens que l'impôt net prélevé sur chaque dollar de dividende reçu sera d'autant plus bas lorsque le revenu du contribuable est bas, comme le révèle un tableau des Renseignements complémentaires. Ce tableau montre aussi comment cette disposition accroîtra le rendement des actions. Elle devrait donc inciter les investisseurs, quel que soit leur revenu, à s'intéresser davantage à la bourse.

On estime que cette mesure, qui influe aussi sur les recettes des provinces, coûtera \$120 millions au Trésor fédéral au cours de sa première année complète d'application.

Surplus des sociétés

La majoration du crédit d'impôt pour dividendes et l'échéance de l'impôt sur les gains en capital instaurées en 1972 permettent d'assouplir considérablement les nombreuses règles complexes destinées à empêcher le dépouillement des surplus, c'est-à-dire les tentatives d'échapper à l'impôt sur la distribution du surplus des sociétés. On essaye généralement de convertir une distribution de dividendes en un gain en capital sur la vente des actions d'une société. Le taux d'imposition de ces différentes formes de revenu sera maintenant suffisamment comparable pour justifier l'abandon de la plupart de ces règles.

Il convient de simplifier les mesures traitant de la répartition du surplus des sociétés. En outre, les règles, notamment celles applicables au surplus désigné et aux insuffisances, entravent souvent des réorganisations et expansions souhaitables d'entreprises.

Les dispositions relatives au surplus désigné seront supprimées au 1^{er} avril 1977. La plupart des règles concernant l'insuffisance du capital versé et des dettes seront également abrogées, pour être remplacées par la notion de capital versé en droit des sociétés. En outre, la majorité des dispositions relatives au revenu non réparti et à l'excédent de capital non distribué de 1971 sera éliminée progressivement. La nécessité des règles destinées à éviter le dépouillement des surplus, même si elle sera réduite, ne disparaîtra pas complètement. Ces dispositions seront donc conservées, mais avec un champ d'application considérablement restreint. Les Renseignements complémentaires donnent plus de détails sur ces changements et les modifications connexes.

Prises dans leur ensemble, ces propositions constituent une importante réforme. Les règles seront nettement simplifiées et les problèmes

d'application et d'observation sensiblement atténués. L'efficacité des entreprises devrait en bénéficier grâce à la suppression d'entraves artificielles à la prise des décisions. Ce phénomène devrait favoriser une hausse de la productivité et des investissements dans les entreprises nouvelles. Ces mesures seront particulièrement utiles aux petits entrepreneurs, qui ne peuvent avoir recours aux conseils fiscaux les plus élaborés, en leur permettant d'exploiter et de développer leur entreprise de manière beaucoup plus simple et efficace.

Pertes en capital

Une autre proposition accroîtra la possibilité de déduire les pertes nettes en capital des revenus d'autres provenances. Actuellement, ces pertes ne sont déductibles qu'à raison de \$1,000 des autres revenus pour l'année. A compter de cette année, ce plafond passera à \$2,000, ce qui permettra aux contribuables fédéraux d'économiser \$45 millions pour 1977.

Gains en capital

La Loi actuelle exonère d'impôt les mille premiers dollars d'intérêts et de dividendes reçus. Pour encourager les investisseurs individuels, les gains en capital imposables réalisés sur la vente de titres canadiens entreront dans la déduction actuelle de \$1,000 à compter de cette année.

Retenue fiscale sur les non-résidents

Une autre source de financement de l'expansion et de l'investissement est représentée par les marchés étrangers de capitaux. Ces derniers continueront d'être nécessaires tant au secteur public qu'à l'industrie privée. Une exemption de la retenue fiscale sur les non-résidents est actuellement prévue à l'égard des intérêts payables sur les obligations publiques et les obligations à long terme des sociétés émises avant 1979. Plusieurs provinces et nombre d'entreprises engagées dans d'importants programmes d'expansion ont demandé que cette mesure soit prolongée pour pouvoir faire des plans d'investissement et de financement à long terme. L'exemption sera prévue à l'égard des titres émis avant 1983.

Dividendes-actions

De nombreuses corporations publiques ont des plans d'expansion mais doivent simultanément consacrer une partie de leurs bénéfices au versement

de dividendes stables. En période de stagnation des bénéfices et de resserrement des liquidités, le paiement de dividendes risque d'entraver l'investissement. Pour régler ce problème, les dividendes versés par ces sociétés sous forme d'actions ne seront plus considérés, à compter du 1^{er} avril 1977, comme des revenus imposables lors de leur réception mais comme des gains en capital taxables uniquement à la vente des actions. Les sociétés pourront ainsi satisfaire leurs actionnaires tout en conservant les fonds nécessaires à leur développement.

Rajustement relatif aux stocks

Les effets de l'inflation sur les états financiers ainsi que leurs conséquences fiscales ont suscité beaucoup de préoccupations. Aussi a-t-on entrepris d'étudier des méthodes permettant de prendre en compte toutes les incidences de l'inflation. Les organismes comptables et d'autres groupements intéressés mènent des études et des discussions à ce sujet. Le gouvernement suit de près ces activités auxquelles il participe dans les domaines où il peut faire œuvre utile. Il se propose de continuer à soutenir ces efforts, dont l'importance dépasse largement les préoccupations du monde des affaires.

Pour annoncer un régime fiscal complet dans ce domaine, il faut attendre la mise au point de méthodes comptables appropriées et étudier l'ensemble des questions en jeu. Par contre, les problèmes de liquidité posés aux entreprises par le coût accru du remplacement des équipements et des stocks ne peuvent attendre.

Pour les actifs amortissables, la générosité des déductions pour amortissement et le crédit d'impôt à l'investissement compensent en bonne partie les effets de l'inflation. Le budget propose une mesure compensatoire dans le cas des stocks.

Un rajustement fondé sur les méthodes actuelles d'évaluation des stocks sera autorisé sous forme d'une déduction, dans le calcul du revenu annuel des entreprises, de 3 p. cent de la valeur initiale des stocks admissibles. Ce redressement sera permis pour les exercices commençant après le 31 décembre 1976 à toutes les entreprises, constituées ou non en sociétés.

Cette mesure, qui coûtera \$300 millions au Trésor fédéral au cours de sa première année complète d'application, influera également sur les recettes fiscales des provinces.

Cette proposition n'entend pas régler les problèmes dus à l'interaction de l'inflation et du régime fiscal sur le bénéfice des entreprises. Elle allégera

cependant la situation de ces dernières et, ainsi, accroîtra l'autofinancement disponible pour leur développement. Elle présente également l'intérêt considérable d'être d'application aisée et de ne pas modifier sensiblement les méthodes comptables.

La petite entreprise

Le gouvernement attache une grande importance au rôle de la petite entreprise dans l'économie canadienne. La Loi fiscale en fournit amplement la preuve. La déduction pour petites entreprises, par exemple, qui a été sensiblement élargie lors du dernier budget, représente pour ces dernières un allègement supérieur à \$700 millions par an. L'étude sur le financement de l'expansion annoncée dans le budget de l'an dernier portait en partie sur les problèmes de financement des petites entreprises. Il en ressort qu'aucune mesure fiscale ne pourrait à elle seule régler ces problèmes.

En fait, nombre des difficultés de la petite entreprise s'insèrent dans le problème plus large que visent à atténuer les mesures précédentes. Les petites entreprises bénéficieront sensiblement de la proposition de proroger et d'accroître le crédit d'impôt à l'investissement, de la hausse du crédit d'impôt pour dividendes, du rajustement relatif aux stocks et des autres encouragements à l'investissement. D'autres mesures sont proposées dans le budget.

Options d'achat de titres offertes au personnel

Les firmes de petite taille, et notamment les entreprises nouvelles, ont souvent du mal à s'attacher des collaborateurs possédant les compétences administratives nécessaires, leurs ressources financières ne leur permettant pas d'offrir des rémunérations aussi élevées que les grosses sociétés.

Un changement du régime fiscal des options d'achat de titres atténuera le problème. Actuellement, lorsqu'un employé se prévaut de l'option d'achat offerte par son employeur, la différence entre la juste valeur marchande des actions acquises et le prix à payer en vertu de l'option est imposée comme un revenu ordinaire. Il est proposé à partir du 1^{er} avril 1977 que, pour les options d'achat de titres offertes aux employés des compagnies privées sous contrôle canadien, la différence entre le prix payé en vertu de l'option et le produit de la vente des titres soit imposée comme un gain en capital et ce, uniquement à la liquidation des actions. Cette mesure ne s'appliquera pas à un employé qui possède une participation de contrôle dans la compagnie ou est apparenté à un actionnaire qui contrôle cette dernière. Elle permettra aux sociétés visées de rémunérer leur personnel clé sans grever leur fonds de roulement.

Choix du régime fiscal des gains en capital

Un obstacle important aux investissements de risque est l'incertitude du régime fiscal des participations dans les entreprises nouvelles. D'après les dispositions actuelles, certains investisseurs s'exposent à ce que leurs plus-values soient imposées intégralement comme un revenu ordinaire au lieu d'être considérées comme un gain en capital. Pour lever cette incertitude, les contribuables pourront choisir irrévocablement le régime fiscal des gains en capital à l'égard de leurs placements dans la plupart des titres canadiens. Cette possibilité ne sera pas offerte aux courtiers en valeurs mobilières, aux banques, aux sociétés de fiducie ni aux institutions financières analogues.

Impôt remboursable de la Partie IV

L'impôt prévu à la Partie IV de la Loi est une autre source de problème pour qui veut investir dans une entreprise nouvelle ou de petite taille. Il s'agit d'un impôt remboursable à payer par les sociétés privées sur les dividendes qui seraient autrement exonérés, de façon qu'elles ne servent pas de refuge fiscal pour les revenus de portefeuille des riches particuliers. Cet impôt constitue un obstacle pour les entreprises de capital-risque disposées à prendre des participations minoritaires dans d'autres sociétés.

A partir de l'année d'imposition 1977, l'impôt prévu à la Partie IV sera limité aux cas où la détention d'actions d'une autre compagnie s'apparente à un placement de portefeuille, pour permettre aux sociétés privées de prendre des participations dans d'autres compagnies et faciliter les entreprises en association.

Expansion des entreprises et des exploitations agricoles

Lorsqu'une entreprise vend ses actifs, tout gain en capital est assujéti à l'impôt, même quand le produit de la vente sert à racheter des biens identiques pour la même entreprise. Ce cas se présente lorsqu'une entreprise déménage en banlieue pour s'agrandir ou qu'un agriculteur vend sa ferme pour en acheter une autre. Le régime fiscal actuel de ces remplacements volontaires fait obstacle aux projets légitimes de réinstallation des entreprises et des agriculteurs. A compter du 1^{er} avril 1977, sera autorisé le report de l'impôt sur tout gain en capital ou récupération occasionné par la vente volontaire de terrains, d'immeubles et de certains autres actifs productifs, dans la mesure où le produit de la vente est réinvesti dans des biens analogues.

Conversion au système métrique

La conversion au système métrique occasionne des frais supplémentaires aux entrepreneurs et aux employés. Un certain nombre de mesures visent à alléger leur situation. Les employés obligés d'acheter un deuxième appareil de mesure pourront s'en faire rembourser la moitié du prix pendant les cinq ans débutant le 1^{er} avril 1977. Les pièces de conversion destinées aux balances des détaillants seront exonérées de la taxe de vente et celles qui ne sont pas fabriquées au Canada pourront y entrer en franchise de droit. Les balances métriques achetées par les détaillants (sauf les plus grandes) seront frappées d'une taxe de vente réduite de moitié. Les investissements faits par les détaillants pour installer des balances métriques seront admis en dépenses par le fisc. Ces dernières mesures s'appliqueront pendant les quatre ans commençant le 1^{er} avril 1977.

Le régime fiscal des particuliers

Plusieurs mesures ont été prises ces derniers mois, par décision particulière ou en application de la législation existante, pour améliorer le revenu disponible des Canadiens, entre autres la réduction des impôts par le jeu de l'indexation et la réduction des primes d'assurance-chômage.

D'autres mesures sont proposées tant pour soutenir les dépenses personnelles que pour alléger la situation des Canadiens particulièrement touchés par la hausse du prix des articles essentiels.

Abattement d'impôt fédéral

L'abattement actuel d'impôt fédéral sera majoré. Son taux vient de passer de 8 à 9 p. cent par suite des nouveaux arrangements fiscaux conclus avec les provinces. L'abattement maximal est de \$500, le minimum de \$200 garantissant que cette mesure bénéficie davantage aux contribuables à faible revenu.

A partir de l'année d'imposition 1977, les contribuables pourront déduire en plus jusqu'à \$50 à l'égard de chaque enfant à charge de moins de 18 ans résidant au Canada. Le plafond de \$500 ne sera pas modifié. Ce nouveau crédit, comme l'abattement existant, ne pourra être porté qu'en déduction de l'impôt fédéral et n'influera pas sur les recettes provinciales.

Pour les contribuables ayant des enfants, ce nouvel abattement rapprochera la déduction actuelle du plafond permis de \$500. Par exemple, un

contribuable ayant deux enfants, autorisé à réclamer actuellement \$350, pourra déduire \$100 de plus. Le plafond de \$500 limite l'effet de cette mesure aux contribuables dont le revenu imposable est inférieur à environ \$23,000. Cette disposition offre aux chefs de famille nombreuse et disposant d'un revenu modeste un allègement maximum. Elle permet en outre à nombre de contribuables à faible revenu de ne plus avoir à payer d'impôt fédéral. Selon les estimations, cette proposition fera économiser \$275 millions aux contribuables pour l'année d'imposition 1977.

Déduction pour frais relatifs à un emploi

Avant 1972, seul un petit nombre de dépenses prescrites pouvaient être déduites par les employés dans leur déclaration d'impôt. Dans le cadre de la réforme fiscale de 1972, le gouvernement a instauré une déduction de 3 p. cent des revenus en salaires et traitements, plafonnée à \$150, pour tenir compte des dépenses entraînées par un emploi, sans exiger de reçu des contribuables.

Depuis 1972, l'inflation a fait baisser la valeur du plafond. La limite passera donc à \$250 à compter de l'année d'imposition 1977. La majoration proposée est supérieure à ce qu'aurait justifié l'indexation de la limite actuelle. Elle devrait faire économiser \$115 millions aux contribuables fédéraux en 1977 et influencer également sur les recettes provinciales.

Les tableaux des Renseignements complémentaires indiquent l'effet combiné des deux mesures pour le contribuable moyen. Jointes aux dispositions actuelles du régime fiscal, ces propositions ramèneront à zéro l'impôt fédéral à payer par les salariés mariés ayant deux enfants qui gagnent moins de \$7,360. Pour une famille de quatre enfants, ce seuil s'établit à \$8,295.

L'économie d'impôt entraînée pour l'année entière par les abattements pour enfants à charge et frais relatifs à un emploi sera reflétée dans les tables de retenue à la source à compter du 1^{er} juillet prochain.

Autres mesures fiscales

Un certain nombre de propositions budgétaires, évoquées ci-après, portent sur des problèmes particuliers. On trouvera plus de détails dans la Motion de voies et moyens et les Renseignements complémentaires.

Régimes enregistrés d'épargne-logement (REEL)

Les REEL aident les contribuables, notamment les jeunes couples, à épargner en vue de l'achat d'un logement; plus de 400,000 Canadiens ont souscrit à des

régimes de ce genre. Cependant, on a reproché à ces derniers de donner un avantage fiscal injustifié aux familles qui possèdent déjà un logement ou n'ont pas l'intention d'en acheter un. Pour prévenir les abus, un certain nombre de changements seront apportés:

- 1) La déduction pour REEL sera interdite après 1977 lorsque le contribuable ou le conjoint avec qui il vit est propriétaire d'un logement.
- 2) A compter de l'an prochain, l'ameublement sera exclu des biens donnant droit à l'utilisation en franchise d'impôt des fonds versés à un REEL.
- 3) Le transfert en franchise d'impôt des fonds d'un REEL à un Régime enregistré d'épargne-retraite est supprimé à compter de maintenant.
- 4) Les fonds versés à un REEL devront servir à acquérir un logement dans un délai de 20 ans.

Plusieurs améliorations seront apportées pour régler les difficultés particulières liées aux REEL. Il sera notamment permis de déduire les cotisations à un régime pour l'année d'acquisition d'un logement. Des mesures seront également prévues en faveur des contribuables qui liquident leur REEL dans le but d'acheter un logement, mais se trouvent dans l'impossibilité de le faire.

Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)

D'après les règles actuelles, le contribuable doit, à 71 ans, utiliser son REER pour acheter une rente viagère, dont les versements annuels sont imposables. La seule autre solution, actuellement, est le retrait global des fonds, qui sont alors imposables intégralement pour l'année du retrait. Nombre de personnes ont fait valoir que ces dispositions étaient trop sévères. Le gouvernement a entrepris d'étudier le dossier complet du revenu à la retraite, notamment le traitement comparatif des REER et des régimes de pension enregistrés. Ce problème particulier sera examiné dans le cadre de l'étude.

Une modification visera à empêcher l'établissement d'un REER au nom du conjoint en vue d'obtenir des avantages fiscaux à court terme plutôt que de fournir à ce dernier un revenu à sa retraite. A partir du 1^{er} avril 1977, les sommes versées par le contribuable au REER de son conjoint seront imposées au niveau du cotisant plutôt qu'à celui du conjoint, si les fonds sont retirés dans les trois ans suivant leur versement au Régime.

Assurance-vie

Le régime fiscal actuel des compagnies d'assurance-vie a été instauré en 1969, date à laquelle la profession, à quelques exceptions près, est devenue

assujettie pour la première fois à l'impôt sur les bénéfices. L'évaluation du nouveau régime a pris plusieurs années. D'importantes modifications semblent justifiées pour faire supporter à toutes les compagnies d'assurance une part équitable du fardeau fiscal.

Une description exhaustive des modifications proposées au sujet de l'assurance-vie figure dans les Renseignements complémentaires. Certains changements touchant les assurés sont résumés ci-après.

Impôt de 15 p. cent sur les revenus de placements destinés aux assurés

Aux termes de la Partie XII de la Loi de l'impôt, les compagnies d'assurance doivent acquitter un impôt de 15 p. cent sur les revenus de placements à distribuer ultérieurement aux assurés. Ce prélèvement a été établi de façon qu'il ne soit pas plus avantageux d'épargner par l'intermédiaire d'une police d'assurance-vie ou de certaines rentes que sous d'autres formes. Cependant, l'instauration de l'exemption de \$1,000 en faveur des revenus d'intérêts et de dividendes a peut-être rompu l'équilibre entre les formes concurrentes d'épargne. Par conséquent, l'impôt prévu à la Partie XII sera abrogé et les revenus de placements correspondant aux polices d'assurance-vie et aux rentes pourront s'accumuler en franchise d'impôt au profit des assurés. Cependant, l'assuré ou le rentier devra à un moment donné payer l'impôt sur ce revenu, comme le précise le paragraphe suivant.

Régime fiscal des assurés

D'après les règles actuelles, les prestations d'assurance-vie ne sont pas imposées lorsqu'elles suivent le décès de l'assuré. Inversement, si l'assuré rachète sa police, l'excédent de la valeur de rachat sur les primes (nettes des dividendes sur police) versées est imposable, puisqu'il représente l'élément d'épargne non imposé de la police. Le même régime s'appliquera aux prestations d'assurance-vie, qui seront imposées en supposant que l'assuré a racheté sa police juste avant son décès. Pour chaque police, on établira une valeur à la prochaine date anniversaire de façon que seul l'élément épargne de la police accumulé après cette date soit imposé au décès de l'assuré. Nombre de polices ne seront pas du tout visées et, pour les autres, seule une faible partie des prestations sera imposable.

Prêts sur police

Lorsqu'une compagnie d'assurance avance des fonds à un assuré sur la valeur de rachat de sa police, il s'agit en réalité d'un versement anticipé des sommes dues à l'assuré en vertu de sa police. Jusqu'ici, assureurs et assurés

ont considéré ces versements comme des prêts. A compter de 1978, il sera bien établi que, pour le fisc, il ne s'agit pas de prêts mais de paiements anticipés des sommes dues à l'assuré et que donc les frais payés par ce dernier à l'assureur à l'égard des avances constituent un supplément de prime.

Remboursements et retards de paiement

Le gouvernement se propose de majorer le taux d'intérêt relatif aux insuffisances et aux excédents d'impôt payé, le taux actuel de 6 p. cent étant visiblement irréaliste dans les conditions présentes. A compter de 1978, il sera rattaché au taux débiteur de base des banques à charte.

La fiscalité indirecte

Les changements de taxe de vente proposés visent pour la plupart à faciliter l'observation et l'application des règles. Ils sont précisés dans les Renseignements complémentaires et dans la Motion de voies et moyens.

Trois de ces modifications seront évoquées ici. En premier lieu, le gouvernement se propose d'exempter de la taxe fédérale de vente certains produits d'artisanat d'importance pour la culture et le patrimoine canadiens. Il faudra consulter le secteur intéressé pour déterminer quels groupes bénéficieront de l'exonération. En second lieu, le plafond de ventes annuelles en deçà duquel les petits fabricants sont exonérés de la taxe de vente sera modifié. Cette mesure évite de percevoir l'impôt dans les cas où les frais d'application des règles fiscales dépasseraient les recettes espérées. Le plafond sera porté de \$3,000 à \$10,000. En troisième lieu, plusieurs exemptions de la taxe de vente sont prévues pour favoriser la conservation de l'énergie, notamment à l'égard de certains matériaux d'isolation.

Il convient aussi de faire le point sur l'étude de la fiscalité indirecte lancée lors du dépôt du document sur la taxe fédérale de vente et d'accise, à l'occasion du budget de juin 1975.

Depuis la présentation de ce document, quelque 200 communications importantes ont été reçues et des entretiens ont eu lieu avec les personnes désireuses d'être entendues par le groupe d'étude interministériel. Une forte proportion de ceux qui ont fait connaître leur position au gouvernement ne sont guère favorables au remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par une taxe de gros, qui frapperait les achats des détaillants.

La recommandation qui revenait le plus souvent était d'améliorer la taxe de vente actuelle, imposée au niveau des fabricants. Voici les propositions qui ont été faites le plus fréquemment:

- (i) délivrance d'un permis aux importateurs pour les soumettre à la taxe sur leurs ventes au Canada;
- (ii) élargissement de la définition d'un fabricant pour y faire entrer ceux qui exploitent une marque privée ou se livrent à des opérations secondaires de fabrication sur des articles achetés en vue d'une revente, pour les assujettir à la taxe;
- (iii) établissement d'un mécanisme d'appel efficace.

Ces propositions, si elles présentent l'avantage considérable de maintenir dans une large mesure le système auquel les contribuables sont habitués, souffrent cependant de lacunes graves. Par exemple, la délivrance d'un permis aux importateurs équivaldrait à leur imposer une taxe de gros, tout en laissant la taxe au niveau des fabricants dans le cas des producteurs nationaux. Cette mesure ne serait sans doute pas acceptable pour les partenaires du Canada au GATT. Il serait également difficile d'établir une taxe sélective de quasi-gros de manière à faire entrer certaines catégories dans le champ d'application de la taxe sur les ventes des fabricants. Enfin, les produits étant commercialisés à différents stades des circuits de distribution, il faudrait, pour que la taxe sur les fabricants soit neutre, recourir très largement à des valeurs hypothétiques, qui seraient peu compatibles avec un mécanisme d'appel efficace.

Pour toutes ces raisons, il est difficile d'accepter la recommandation d'améliorer le système actuel en maintenant la taxe au niveau des fabricants. La question devra donc être étudiée plus à fond. Pour faciliter cet examen, le rapport du Groupe d'étude de la fiscalité indirecte sera déposé sous peu à la Chambre, de façon que toutes les parties intéressées puissent avoir accès aux analyses détaillées contenues dans ce document. Ce rapport sera déferé à un comité permanent compétent de la Chambre pour permettre au gouvernement de bénéficier de son avis avant de choisir la solution la plus appropriée.

Mesures tarifaires

En 1973, les droits de douane ont été abaissés temporairement sur une vaste gamme d'articles de consommation de façon à atténuer les pressions à la hausse des prix. Cette mesure a été prolongée jusqu'au 30 juin 1977 lors du dernier budget. Les réductions tarifaires s'appliquent, dans le cas de l'alimentation, à des produits tels que le sucre, les céréales préparées, les biscuits ainsi que certains légumes et produits de la mer et, dans les autres

secteurs, à des articles comme les médicaments et les produits pharmaceutiques, les ustensiles de cuisine et la vaisselle, les outils manuels, le matériel photographique et les articles de sport.

La plupart de ces réductions tarifaires seront prorogées jusqu'au 30 juin 1978. Cependant, en raison d'une sérieuse concurrence des importations, les droits reviendront à leur niveau antérieur au 1^{er} juillet pour les accessoires d'éclairage. Les réductions temporaires sur le sucre raffiné seront également modifiées, avec effet à la même date, de façon que les raffineurs canadiens bénéficient de la protection recommandée par la Commission du tarif. En conséquence, les droits applicables au sucre raffiné seront majorés d'un cinquième de cent la livre.

La prorogation des réductions tarifaires ne devrait pas nuire à l'industrie canadienne. Pour le cas où des problèmes se présenteraient, l'autorisation est sollicitée d'abroger par décret du conseil toute réduction susceptible d'affecter sensiblement l'emploi ou la production au Canada.

Le maintien de ces réductions temporaires ne modifiera pas la position du Canada dans les négociations commerciales multilatérales de Genève. Notre pays négociera sur la base des droits figurant dans les annexes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et non en fonction des droits en vigueur temporairement.

L'une des dispositions tarifaires actuelles prévoit l'entrée en franchise des articles importés par les Canadiens qui reviennent d'un séjour prolongé à l'étranger. La franchise sera limitée par une modification à \$7,500 par article de façon à empêcher les abus.

A l'occasion du dernier budget, les compresseurs et génératrices importés de Grande-Bretagne et d'Irlande ont été soumis au tarif de la nation la plus favorisée. Il a été annoncé alors que le ministère des Finances étudierait le taux de la préférence britannique de 2 1/2 p. cent applicable aux autres machines. Cette étude a permis de cerner certains autres machines et équipements connexes qui causent aux fabricants canadiens de sérieuses difficultés en raison de la concurrence des importations britanniques au taux préférentiel. A compter de maintenant, ces importations de Grande-Bretagne et d'Irlande seront assujetties au taux de 15 p. cent de la nation la plus favorisée. Cependant, si une machine relevant de ces catégories ne peut être obtenue au Canada, les droits de douane pourront faire l'objet d'une remise dans le cadre du programme relatif à la machinerie. Plusieurs autres aménagements tarifaires sont mentionnés dans la Motion de voies et moyens.

La Commission du tarif a été saisie de deux questions d'orientation. Il s'agit d'étudier, en premier lieu, la portée du numéro tarifaire 69605-1 qui permet

l'entrée en franchise d'une vaste gamme d'appareils, de préparations et d'autres articles scientifiques importés par des utilisateurs admissibles, comme les établissements religieux, d'enseignement ou scientifiques et les hôpitaux publics, ou importés pour leur compte. Ce numéro a été modifié récemment par le Bill C-15 à l'égard des préparations scientifiques. Lorsqu'il est apparu que ce changement n'avait pas les effets voulus, un allègement temporaire a été instauré par décret du conseil en vertu de la Loi sur l'administration financière. Le numéro sera de nouveau modifié pour donner force de loi au décret, en attendant que la Commission du tarif procède à une étude exhaustive de ce numéro tarifaire.

La seconde étude portera sur le régime tarifaire des articles de passe-temps, des antiquités et autres objets de collection. A titre provisoire, la franchise de droits en faveur des antiquités bénéficiera aux articles de plus de 50 ans.

On continuera d'étudier la possibilité d'autoriser l'entrée en franchise des costumes ethno-culturels traditionnels importés par les groupes ethno-culturels. La portée précise de cette disposition éventuelle sera déterminée après consultation des parties intéressées.

L'amélioration des recettes d'exportations des pays en voie de développement est un sujet prioritaire des négociations actuelles de Genève. La plupart des pays développés ont déjà octroyé ou sont sur le point d'accorder des concessions dans ce but. Certaines modifications du Tarif des douanes donneront effet immédiat aux réductions tarifaires que le Canada a offertes aux pays en voie de développement. Parmi les articles visés, citons le café, le concentré de jus d'orange en vrac, les bananes, le contre-plaqué et les tapis crochetés à la main.

Dans l'ensemble, les négociations commerciales multilatérales ne progressent pas au rythme prévu initialement et devraient s'intensifier d'ici la fin de l'année. Ces négociations sont importantes. La croissance et la prospérité du Canada dépendent fortement du commerce extérieur. Pour bénéficier des avantages de la taille et de la spécialisation et améliorer leur productivité, les entreprises de fabrication et de transformation doivent avoir plus facilement accès à de vastes marchés extérieurs.

Nombre d'entrepreneurs et de travailleurs craignent que l'abaissement des droits de douane et autres barrières commerciales canadiens n'engendrent des perturbations économiques. Le gouvernement étudie la meilleure façon de procéder aux ajustements nécessaires pour adapter notre économie à une plus grande liberté des échanges internationaux sans nuire indûment aux entreprises et aux travailleurs canadiens. Cependant, le Canada ne peut se permettre d'adopter une attitude protectionniste. Il devra réduire nos droits de douane en contrepartie des concessions faites par les autres pays.

Le gouvernement consulte les autorités provinciales, les fabricants et producteurs canadiens, les syndicats ouvriers et les autres parties intéressées au sujet de ces négociations. Les consultations s'intensifieront au cours des prochains mois. Les hommes d'affaires canadiens devraient définir non seulement les problèmes que peut poser une concurrence accrue des importations, mais aussi les avantages qui devraient être recherchés pour leurs exportations. Dans ces vastes négociations, d'où sortiront les règles du commerce international des années 80, le Canada essaiera d'obtenir un abaissement sensible des droits de douane et des barrières commerciales non tarifaires des autres pays.

Perspectives économiques et financières

Les mesures proposées dans le budget contribueront à stimuler la reprise économique. Elles soutiendront la consommation et relanceront l'investissement. Si les coûts intérieurs sont maîtrisés, la baisse du taux de change permettra aux entreprises canadiennes de concurrencer dans de meilleures conditions leurs rivales étrangères. La croissance économique soutenue des partenaires commerciaux du Canada permet d'espérer une nouvelle amélioration de la balance commerciale et une atténuation du déficit courant. La production canadienne pourra alors retrouver le taux de croissance annuelle d'au moins 5 p. cent nécessaire à la réduction du taux de chômage, mais le rythme de croissance devrait s'accélérer dans le courant de l'année.

Etant donné les décalages habituels, ce résultat risque de prendre du temps. Pour l'ensemble de l'année 1977, le produit national brut dépassera sans doute de 4 p. cent ou plus en volume et de 11 p. cent en valeur le niveau de l'an dernier. Selon les prévisions, le nombre d'emplois sera supérieur de 150,000 en moyenne à celui de 1976 mais sa progression pourra atteindre 250,000 entre la fin de 1976 et la fin de 1977.

A l'heure actuelle, le coût de la vie est influencé par une nouvelle reprise des prix alimentaires et le renchérissement de l'énergie. La baisse du taux de change se répercute également sur les prix intérieurs. Cependant, tant que les hausses de coûts, notamment au niveau de la main-d'œuvre, continueront de ralentir, la décélération tendancielle de l'inflation se maintiendra.

La situation financière du gouvernement, sur la base tant des Comptes publics que des Comptes nationaux, est exposée dans les tableaux synthétiques habituels du présent chapitre. Ces tableaux indiquent les chiffres réels de l'année financière 1975-76, les chiffres estimatifs de 1976-77 et les prévisions pour 1977-78. L'année financière étant sur le point de se terminer, les estimations de 1976-77 sont encore très provisoires.

Pour 1976-77, on évalue actuellement à \$5.35 milliards les besoins financiers compte non tenu des opérations de change, contre une prévision de \$4.5 milliards dans le budget de mai dernier. Comme nous l'avons indiqué au sujet des dépenses publiques, nous aurons dépensé \$750 millions de moins que prévu en mai dernier. Cependant, cette économie a été plus que compensée par la diminution des recettes par rapport aux prévisions primitives. Le niveau plus faible qu'escompté de certaines variables économiques, comme les bénéfices des entreprises, a contribué sensiblement à ce déficit de recettes. Ce dernier s'explique toutefois davantage par une surestimation de l'élasticité de l'impôt des particuliers par rapport à l'assiette fiscale. La correction de cette tendance dans les méthodes de prévision, ainsi que la révision à la

baisse du taux prévu de croissance des recettes fiscales fournies par les particuliers, a évidemment des conséquences de nature permanente. C'est l'une des raisons pour lesquelles on ne prévoit plus de baisse des besoins financiers en 1977-78, contrairement à ce que laissait attendre le budget de mai dernier.

On estime actuellement que l'ensemble des besoins financiers, compte non tenu des opérations de change, s'élèvera à \$6.4 milliards pour 1977-78. Les réductions d'impôt proposées dans le budget, qui ajoutent quelque \$1.17 milliard à la facture, sont évidemment l'une des causes du faible taux de croissance des recettes budgétaires. Ces dernières sont également réduites par les nouveaux arrangements avec les provinces, tout comme les dépenses. Le transfert de points d'impôt sur le revenu des particuliers aux provinces diminue de 11 1/2 p. cent le rythme prévu d'augmentation des recettes fiscales prélevées sur les particuliers en 1977-78. Sur le plan de la trésorerie, la diminution des recettes fédérales entraînée par les nouveaux arrangements dépasse d'environ \$700 millions la réduction des dépenses en 1977-78. Ce transfert net aux provinces augmentera avec les années. Même si l'on révisé à la hausse les dépenses fédérales pour éliminer l'effet des nouveaux arrangements fiscaux, on constate une diminution de la part de ces dépenses dans le PNB en 1977-78.

Pour 1976-77 et 1977-78, la situation financière du gouvernement fédéral affiche les mêmes tendances dans les Comptes nationaux et dans les Comptes publics. Le déficit calculé en comptabilité nationale devrait passer de \$4.5 milliards en 1976-77 à \$5.7 milliards l'année suivante.

Outre les tableaux habituels des Comptes publics et des Comptes nationaux qui suivent, le lecteur trouvera en annexe des tableaux supplémentaires sur la situation financière du gouvernement fédéral. Le premier de ces tableaux présente les éléments de recettes budgétaires. Il est suivi par la présentation élargie des Comptes nationaux, instaurée l'an dernier, qui explique la différence entre le solde donné par les Comptes nationaux et l'ensemble des besoins financiers. Les autres tableaux supplémentaires permettent de faire le lien entre les deux comptabilités en ce qui concerne les recettes, les dépenses et les opérations non budgétaires respectivement.

Etant donné que l'indexation du régime fiscal des particuliers se traduit par une diminution automatique des recettes fédérales de plus de \$900 millions et que les nouveaux arrangements fiscaux entraînent un transfert net de ressources fiscales aux provinces, l'ensemble des besoins financiers et le déficit selon les Comptes nationaux seraient demeurés à un niveau relativement élevé en 1977-78, même en l'absence des réductions d'impôt proposées dans ce budget. En d'autres termes, l'orientation de la politique

Tableau 10
Gouvernement du Canada
Présentation des Comptes publics
Etat sommaire des opérations

	1975-76	1976-77	1977-78
	Chiffres réels	Chiffres estimatifs(1)	Prévisions(1)
		(millions de \$)	
Opérations budgétaires			
Recettes	29,956	32,595	34,740
Dépenses(2)	-33,979	-39,200	-41,900
Excédent ou déficit (-)	-4,023	-6,605	-7,160
Opérations non budgétaires			
Prêts, apports en capital et avances(2)	-3,305	-2,200	-2,550
Comptes de rentes, d'assurances et de pensions	1,021	2,310	1,850
Autres opérations	1,712	1,145	1,460
Ressource ou besoin (-) net	-572	1,255	760
Besoins financiers			
(compte non tenu des opérations de change)	-4,595	-5,350	-6,400
Opérations de change	-190	610(3)	
Ensemble des besoins financiers	-4,785	-4,740	

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations. Aucune prévision n'est faite pour les besoins de trésorerie du Fonds des changes.

(2) Les dépenses totales comprennent les dépenses budgétaires, plus les prêts, apports en capital et avances.

(3) Ce chiffre tient compte des opérations effectuées jusqu'à la fin de février.

Note: Les recours directs au marché, de l'ordre de \$40 millions en 1975-76 et de \$390 millions en 1976-77, par les sociétés mandataires—plus précisément Petro-Canada et la Société d'expansion des exportations—autorisées à ce faire en vertu des statuts qui les régissent, ne sont pas compris dans les besoins financiers du gouvernement du Canada.

Tableau 11
Recettes et dépenses
du gouvernement du Canada
d'après les Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(2)
	(millions de \$)		
Recettes			
Impôts directs, particuliers	15,974	18,865	19,475
Impôts directs, sociétés	5,145	5,080	5,600
Impôts directs, non-résidents	484	520	575
Impôts indirects	8,045	8,560	9,190
Autres transferts courants des particuliers	7	10	10
Revenus de placements	2,229	2,650	3,000
Provisions pour consommation de capital	442	500	550
Ensemble des recettes	32,326	36,185	38,400
Dépenses			
Biens et services (dépenses courantes)	8,841	9,950	11,050
Transferts aux particuliers	11,011	12,075	13,725
Subventions	3,013	2,375	2,525
Subventions d'équipement	287	310	325
Transferts courants aux non-résidents	562	575	625
Intérêts sur la dette publique	3,725	4,650	5,350
Transferts aux provinces	7,480	9,295	8,900
Transferts aux administrations locales	147	180	225
Formation brute de capital	1,246	1,250	1,375
Ensemble des dépenses	36,312	40,660	44,100
Excédent ou déficit (-)	-3,986	-4,475	-5,700

(1) Les chiffres de cette colonne sont basés sur les statistiques officielles de la comptabilité nationale, établies par Statistique Canada, pour les trois premiers trimestres de l'année financière et sur les estimations du ministère des Finances pour le dernier trimestre.
(2) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

fiscale fédérale avant ces mesures restait assez expansionniste. La hausse des besoins financiers et du déficit en comptabilité nationale présentée dans les prévisions précédentes, lesquelles tiennent compte des propositions budgétaires, reflète une politique fiscale qui stimule modérément l'économie en 1977.

Le gouvernement s'est procuré \$4,850 millions sur les marchés de capitaux au cours de la dernière année financière. La politique de gestion de la dette publique au cours de cette période a consisté à faire une plus grande place aux titres négociables et à en élargir le marché, notamment celui des bons du Trésor.

Le placement d'obligations négociables et de bons du Trésor a rapporté \$2,290 millions et \$1,760 millions respectivement, alors que les souscriptions d'Obligations d'épargne du Canada ne fournissaient que \$800 millions, soit 17 p. cent de l'ensemble des fonds empruntés. Rappelons, à titre de comparaison, que les Obligations d'épargne du Canada avaient représenté environ \$2,650 millions d'argent frais, soit 57 p. cent du total, en 1975-76.

Au cours de la dernière année financière, les émissions d'obligations négociables ont été conçues de façon à satisfaire les préférences de portefeuille des investisseurs hors banques. Le rendement des bons du Trésor est devenu plus comparable à celui des autres titres du marché monétaire. On a observé, en conséquence, un gonflement sensible des portefeuilles d'obligations négociables et de bons du Trésor détenus par le public. Le financement des besoins de capitaux extérieurs du gouvernement fédéral en 1976-77 n'a pas empêché la Banque du Canada de contenir la croissance de la masse monétaire.

L'importance relative des Obligations d'épargne du Canada, des bons du Trésor et des obligations négociables devrait rester sensiblement la même en 1977-78 qu'en 1976-77. Ces projets de financement ne devraient pas faire obstacle aux efforts déployés par la Banque du Canada pour maintenir dans la fourchette visée le rythme de croissance des principaux agrégats monétaires.

ANNEXE

Gouvernement du Canada Situation financière Tableaux supplémentaires

Tableau 1
Comptes publics
Recettes budgétaires

	1975-76	1976-77	1977-78
	Chiffres réels	Chiffres estimatifs(1)	Prévisions(1)
		(millions de \$)	
Impôt sur le revenu des particuliers	12,709	14,885	15,620
Impôt sur le revenu des sociétés	5,748	5,210	5,760
Impôt sur les non-résidents	481	450	500
Droits de douane	1,887	2,045	2,350
Taxe de vente	3,515	3,975	4,440
Autres droits et taxes	2,753	2,620	2,460
Ensemble des recettes fiscales	27,093	29,185	31,130
Recettes non fiscales	2,863	3,410	3,610
Ensemble des recettes budgétaires	29,956	32,595	34,740

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

Tableau 2
Etat sommaire élargi
Présentation des Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs ⁽¹⁾	1977-78 Prévisions ⁽¹⁾
		(millions de \$)	
<i>Opérations courantes</i>			
A. Recettes	32,326	36,185	38,400
B. Dépenses	-36,312	-40,660	-44,100
Excédent ou déficit (-)	-3,986	-4,475	-5,700
<i>Prêts et autres opérations</i>			
A. Prêts, apports en capital et avances	-2,836	-2,022	-2,245
B. Rapprochement caisse — exercice	2,068	795	1,319
C. Autres opérations	159	352	226
Ressource ou besoin (-) net	-609	-875	-700
Ensemble des besoins financiers (compte non tenu des opérations de change)	-4,595	-5,350	-6,400
<i>Opérations de change</i>	-190	610 ⁽³⁾	
Ensemble des besoins financiers	-4,785	-4,740	

(1) Les chiffres d'opérations courantes de cette colonne sont basés sur les statistiques officielles de la comptabilité nationale, établies par Statistique Canada, pour les trois premiers trimestres de l'année financière et sur les estimations du ministère des Finances pour le dernier trimestre.

(2) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations. Aucune prévision n'est faite pour les besoins de trésorerie du Fonds des changes.

(3) Ce chiffre tient compte des opérations jusqu'à la fin de février.

Tableau 3
Recettes — Rapprochement des Comptes publics
et des Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(1)
		(millions de \$)	
Recettes budgétaires — Comptes publics	29,956	32,595	34,740
<i>Moins:</i>			
Recettes et déficit des Postes	-913	-1,120	-1,237
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat(2)	-158	-175	-190
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues			
Impôt sur le revenu des sociétés	-938	-58	-88
Prélèvement à l'exportation du pétrole	-127	-10	-25
<i>Plus:</i>			
Recettes des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat(3)	4,094	4,887	5,228
Provisions pour consommation de capital	442	500	550
Ajustements divers(4)	-30	-434	-578
Ensemble des recettes — Comptes nationaux	32,326	36,185	38,400

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

(2) Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

(3) Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux, ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

(4) Ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au produit de la vente d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des recettes pendant la période complémentaire.

Tableau 4
Dépenses — Rapprochement des Comptes publics
et des Comptes nationaux

	1975-76 Chiffres réels	1976-77 Chiffres estimatifs(1)	1977-78 Prévisions(1)
		(millions de \$)	
Dépenses budgétaires — Comptes publics	33,979	39,200	41,900
<i>Moins:</i>			
Transferts aux fonds et organismes(2)	-1,938	-3,000	-2,850
Dépenses des Postes	-913	-1,120	-1,237
Déficit des entreprises commerciales de l'Etat(3)	-158	-175	-190
<i>Plus:</i>			
Dépenses des fonds et des organismes(2)	1,375	1,394	1,537
Débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat(4)	4,036	4,343	4,872
Provisions pour consommation de capital	442	500	550
Ajustements divers(5)	-511	-482	-482
Ensemble des dépenses — Comptes nationaux	36,312	40,660	44,100

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

(2) Dans les Comptes nationaux, les crédits budgétaires attribués à divers fonds et organismes sont remplacés par les dépenses effectivement faites par ces derniers.

(3) Dans les Comptes publics, les déficits des entreprises commerciales de l'Etat représentent des dépenses budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils sont déduits des profits réalisés par celles de ces entreprises qui sont bénéficiaires.

(4) Dans les Comptes publics, les recettes et débours des fonds de pension et de sécurité sociale de l'Etat représentent des opérations non budgétaires, alors que dans les Comptes nationaux ils entrent dans les recettes et dépenses de l'Etat.

(5) Comme pour les recettes, ces ajustements divers résultent des différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, aux réserves et aux défalcatons, aux achats d'immobilisations, aux articles de recettes budgétaires portés en déduction des dépenses budgétaires, à la dépense des réserves et des fonds renouvelables, aux articles imputés ainsi qu'au redressement des dépenses pendant la période complémentaire.

Tableau 5
Opérations non budgétaires — Rapprochement des
Comptes publics et des Comptes nationaux élargis

	1975-76	1976-77	1977-78
	Chiffres réels	Chiffres estimatifs(1)	Prévisions(1)
		(millions de \$)	
Opérations non budgétaires — Comptes publics	572	-1,255	-760
<i>Moins:</i>			
Prêts et avances aux fonds et organismes	-469	-178	-305
Comptes de pension et de sécurité sociale de l'État	955	2,249	1,780
Excédent des sommes dues sur les sommes perçues			
Impôt sur les sociétés	-938	-58	-88
Prélèvement à l'exportation du pétrole	-127	-10	-25
Ajustements divers(2)	616	127	98
Prêts et autres opérations — Comptes nationaux élargis	609	875	700

(1) Les chiffres de cette colonne représentent le milieu de la fourchette des estimations.

(2) Comme dans le cas des recettes et des dépenses, les ajustements divers sont dus aux différences conceptuelles entre les deux comptabilités. Ils ont trait, par exemple, au redressement des recettes et des dépenses pendant la période complémentaire, aux variations des réserves et des fonds renouvelables ainsi qu'à la correction nécessaire pour rapprocher les besoins financiers des entités comprises dans le secteur public, selon la comptabilité nationale, de ceux qui sont imputés au Fonds du revenu consolidé.